

Forum des Marais Atlantiques

Bilan d'activité 2001

Forum des Marais Atlantiques
BP 214 Quai aux Vivres
17304 Rochefort Cedex
Tel : 05 46 87 08 00
Fax : 05 46 87 69 90
Mail : fma@forum-marais-atl.com
Site WEB : forum-marais-atl.com

mars 2002

Tables des matières

1.	Fonctionnement du syndicat mixte.....	1
1.1	Comité syndical.....	1
1.2	Bilan financier.....	2
1.3	Equipe salariée du Forum des Marais Atlantiques.....	4
1.4	Rappel des principaux événements de l'année 2001.....	5
2.	Reconnaissance des acteurs des marais atlantiques.....	6
2.1	Conseil des Marais.....	6
2.2	Présence auprès des gestionnaires de marais.....	9
2.2.1	Marais de Normandie et Bretagne.....	9
2.2.2	Marais des Pays de La Loire.....	10
2.2.3	Marais de Poitou-Charentes.....	12
2.2.4	Marais d'Aquitaine.....	14
2.3	Développement d'un projet éligible à Interreg III.....	15
2.4	Participation aux dynamiques nationales.....	16
2.4.1	Plan gouvernemental en faveur des zones humides.....	16
2.4.2	Association Nationale des Elus des Zones Humides.....	17
2.5	Partenariats scientifiques.....	17
2.5.1	Comité scientifique du Forum des Marais.....	17
2.5.2	Collaborations laboratoires et facultés.....	18
3.	Actions d'information et de reconnaissance des gestionnaires.....	19
3.1	Enrichissement du Système d'Information "Marais Manche Atlantique".....	19
3.2	Développement des annuaires des gestionnaires de l'eau.....	19
3.3	Activités du centre de documentation en 2001.....	20
3.4	Site Internet « www.forum-marais-atl.com ».....	20
3.5	Journées techniques « Agents de Marais ».....	21
3.6	Formations.....	21
3.7	Définition d'une politique éditoriale du Forum des Marais Atlantiques.....	22
3.7.1	"Lettre du Forum" des Marais Atlantiques.....	23
3.7.2	Fascicules techniques – série VIVRE EN MARAIS.....	23
3.7.3	Cahiers de séminaires, cahiers techniques, rapports.....	24
3.7.4	Affiches.....	24
4.	Actions de soutien au développement durable et outils techniques.....	25
4.1	Caractérisation des réseaux hydrauliques des marais.....	25
4.2	Qualité biologique des milieux aquatiques de marais.....	26
4.3	Anguille en marais.....	26
4.4	Activités économiques et récréatives en marais.....	27
4.5	Outil de représentation spatiale de l'état d'invasion par la jussie.....	29

Annexe 1 : liste des documents édités par le Forum des Marais

Annexe 2 : synthèse des deux premières tables rondes du Conseil des Marais

Annexe 3 : bilan des deux comités scientifiques

Bilan d'activité 2001

1. Fonctionnement du syndicat mixte

1.1 Comité syndical

Le Comité Syndical s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2001 : le 15 février, le 7 juin, le 18 octobre et le 20 décembre 2001.

Depuis le mois de juin 2001, il est composé comme suit :

Président	Jean-Claude BEAULIEU, Vice-Président du Conseil Régional de Poitou-Charentes
Président Délégué	Jean-Louis FROT, Vice-Président du Conseil Général de Charente Maritime
1 ^{er} Vice-Président	Bernard DRAPPEAU, Président de l'UNIMA
2 ^{ème} Vice-Pdt	Jacques MAROTEIX, Président de la Chambre d'Agriculture 17
Secrétaire	Jean-Louis LEONARD, Conseiller Général de Charente-Maritime
Membre (1)	Claude MEUNIER, Conseiller Régional de Poitou-Charentes
Membre (2)	Jean-Pierre GOUMARD, Conseiller Régional de Poitou-Charentes
Membre (3)	Michel RIGOU, Conseiller Général de Charente-Maritime
Membre (4)	Michel DOUBLET, Vice-Président du Conseil Général de Charente Maritime
Membre (5)	Simone DONNEFORT, Conseiller Régional de Poitou-Charentes
Membre (6)	Bernard GRASSET, Maire de Rochefort, député

Les différentes délibérations prises sont les suivantes :

Le 15 février 2001 :

- Délibération n°46 : Bilan d'activités 2000,
- Délibération n°47 : Création du Conseil des Marais Atlantiques,
- Délibération n°48 : Reconduction du Contrat de Travail de Monsieur Gilbert MIOSSEC,
- Délibération n°49 : Reconduction du Contrat de Travail de Monsieur Fabien BLANCHET,
- Délibération n°50 : Création d'un poste de « Technicien Documentation »,
- Délibération n°51 : Acquisition de licences IGN,
- Délibération n°52 : Programme d'actions 2001.

Le 7 juin 2001 :

Le Comité syndical a accueilli Jean-Pierre Thibault, directeur de la Diren Poitou-Charentes afin de bien valider les différentes actions relevant de la mission «Pôle relais » du plan

d'action gouvernemental en faveur des zones humides. Les Agences de l'Eau étaient représentées par Jean-Marie Seynat, de l'Agence Adour Garonne.

- Délibération n°53 : Compte Administratif 2000,
- Délibération n°53 bis : Compte de Gestion 2000,
- Délibération n°54 : Affectation du Résultat de l'exercice,
- Délibération n°55 : Cadence d'Amortissement,
- Délibération n°56 : Budget Supplémentaire 2001,
- Délibération n°57 : Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le 18 octobre 2001 :

Le Comité syndical a accueilli Jean-Yves Boutet, responsable du service environnement du département de la Gironde ; ainsi que Antoine Priouzeau et Serge Gelot de la Chambre d'Agriculture de la Vendée.

- Délibération n°58 : DM1,
- Délibération n°59 : Indemnité au Comptable du Trésor,
- Délibération n°60 : Création de postes auxiliaires,
- Délibération n°61 : Accueil d'un stagiaire ENGREF pour le projet INTERREG III,
- Délibération n°62 : Renouvellement du poste chargé de mission "Système d'Information",
- Délibération n°63 : Renouvellement du poste chargé de mission "Gestionnaire en marais",
- Délibération n°64 : Mandat donné au Président par les membres du Comité Syndical pour viser les accords sur les 35 heures.

Le 20 décembre 2001 :

Le Comité syndical a accueilli Jean-Pierre Thibault, directeur de la Diren Poitou-Charentes afin de faire le point sur la mission « Pôle relais » du plan d'action gouvernemental en faveur des zones humides et préparer la journée « portes ouvertes » du 2/2/2002, journée mondiale des zones humides instituée par le comité de la convention RAMSAR.

- Délibération n°65 : DM2,
- Délibération n°66 : Budget Primitif 2002,
- Délibération n°67 : Application des 35 heures au 1^{er} janvier 2002,
- Délibération n°68 : Programme d'actions 2002.

1.2 Bilan financier

Les recettes du Forum des Marais Atlantiques sont réparties de la manière suivante :

- la contribution de ses membres à hauteur de 1 400 000 F ;
- la contribution de la Région Aquitaine et du Département de la Gironde à hauteur de 230 000 F ;
- la contribution des Agences de l'Eau dans le cadre de cofinancement de certaines actions à hauteur de 750 000 F pour les conventions 2001 auquel il convient d'ajouter le solde des conventions 2000 ;
- la contribution du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement dans le cadre de la mission « pôle relais » du plan gouvernemental en faveur des zones humides à hauteur de 1 000 000 F en 2001.

Pour l'instant, ni la Région Pays de la Loire, ni le Département de la Vendée ni celui de Loire Atlantique n'a rejoint financièrement les actions du Forum des Marais. Ceci est dommageable mais nous espérons tous, qu'avec les actions réalisées, ces collectivités nous rejoindront. Par ailleurs, pour l'année 2001, il n'y a pas eu de recette en provenance de fonds européens.

Il est possible de synthétiser le bilan financier comme suit :

Section de Fonctionnement		
Recettes effectives	3 837 031 F	
Dont Etat		1 000 000
Dont Collectivités Territoriales : Région Poitou-Charentes, Région Aquitaine, Ville de Rochefort, Conseil Général de Charente Maritime, Conseil Général de la Gironde, UNIMA, Chambre d'Agriculture 17		1 335 000
Dont Agences de l'Eau AELB et AEAG (conventions 2000 et 2001), reliquat RA CEL		1 496 131
Dont Recettes séminaires		5 900
Dépenses effectives	3 288 353 F	
Charges à caractère général (fonctionnement)		1 310 622
Charges de personnel et frais assimilés		1 958 117
Autres charges de gestion courante		3 792
Charges Financières		7 419
Dotation aux amortissements		8 395
Excédent de Fonctionnement	548 678 F	
Section d'Investissement		
Recettes effectives	25 185 F	
Dotation		16 790
Amortissements		8 395
Dépenses effectives	279 880 F	
Acquisitions logiciels et licences (IGN)		279 880
Déficit d'Investissement	- 254 695 F	
Excédent Global	293 983 F (44 817)	

A noter que trois structures sont membres du syndicat mixte avec un apport en nature :

- la Ville de Rochefort : la mise à disposition des locaux a été estimée à un apport de 45 735 Euros /an (soit 300 000 F / an).
- l'UNIMA : l'apport de 15 245 Euros /an (soit 50 000 F/an) correspond à des travaux réalisés dans le cadre des actions du Forum des Marais. En 2001, ces travaux ont été liés à la création des annuaires des gestionnaires de l'eau pour les marais de la Seudre, de la Gironde, d'Oléron, de Brouage et des marais rochefortais. Les périmètres des différents syndicats de marais ont été livrés au Forum sous format numérique.

- La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime : l'apport de 15 245 Euros /an (soit 50 000 F/an) correspond à la participation dans l'organisation du séminaire sur les produits marais du 9 octobre 2001 : contacts avec les autres Chambres d'agriculture, préparation graphique du programme et de l'affiche du séminaire, préparation et animation des tables rondes lors du colloque.

1.3 Equipe salariée du Forum des Marais Atlantiques

L'équipe a fonctionné avec 6 à 8 personnes durant l'année 2001:

- Laure Callens, directrice ;
- Fabienne Depreytère, secrétaire-comptable ;
- Emmanuel Jobin, géographe, chargé de mission Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Loïc Anras, hydrobiologiste, chargé de mission « qualité de milieux aquatiques » ;
- Gilbert Miossec, chargé de mission « développement durable » ;
- Fabien Blanchet, responsable de l'informatique ;
- Stéphanie Larrue, documentaliste, responsable du centre de documentation en congé maternité de juillet à décembre 2001, remplacée par Cristelle Boucart ;
- Isabelle Authier, assistante documentaliste d'avril à décembre 2001 (ce poste n'est pas maintenu en 2002) ;
- Florence Lecossois, chargé de communication de septembre à décembre 2001.

Laure Callens, dans le cadre de sa formation avant titularisation au titre d'ingénieur subdivisionnaire a été absente six semaines pour suivre les cours à l'ENACT d'Angers, 10 jours pour séminaires et formations à l'extérieur et 7 jours pour stage hors collectivité (Région Poitou-Charentes et Région Pays de la Loire). Le rapport de stage qui conditionne la titularisation a pour intitulé « Quels projets interrégionaux pour les marais atlantiques – les actions du Forum des Marais peuvent-elle y répondre ? ». La titularisation a pris effet au 1 novembre 2001.

Par ailleurs, trois stagiaires ont été accueillis au Forum des Marais Atlantiques :

- Jérémy Bercher, ingénieur IGN (stage de troisième année, six mois) dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais ; le thème de son mémoire est: Pré-étude de la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) à la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais.
- Aline Viaud, dans le cadre de sa formation technicienne CNFPT sur le même thème que J.Bercher.
- Cyril Gomel, ingénieur à l'ENGREF, pour une période de «stage à l'étranger» de 5 semaines ; il a travaillé à l'avancement du projet INTERREG III en contactant les partenaires portugais potentiels.

1.4 Rappel des principaux événements de l'année 2001

Janvier 2001

- Nombreux contacts avec les gestionnaires de l'eau des marais de l'estuaire de la Gironde pour création de leur annuaire ;
- Participation au séminaire organisé par le Département des Landes et le CEMAGREF sur le problème de la Jussie, les 23 et 24.

Février 2001

- Comité syndical le 18 ;
- Accord de participation du département de la Gironde aux actions 2001.

Mars 2001

- Comité scientifique le 12 ;
- Envoi du questionnaire préparatoire au Conseil des Marais en 200 exemplaires.

Avril 2001

- Participation au Comité scientifique de la station INRA de Saint Laurent de la Prée le 10 ;

Mai 2001

- Accueil au Forum du groupe de travail sur les « fossés à poissons » dans les marais de la Seudre, le 2 (trois autres réunions en septembre et octobre)
- Réunion au Ministère de l'Aménagement et de l'Environnement pour la mise en place des « Pôles Relais » du Plan d'action gouvernemental en faveur des zones humides, le 4
- Participation à l'Assemblée Générale de la Commission Arc Atlantique pour la présentation du projet éligible à Interreg III, les 7-8 ;
- Participation à la mise en place du syndicat mixte de gestion écologique du marais breton, le 9 mai ;
- Participation au comité de pilotage de Loire Atlantique sur les problèmes de Jussie, le 14. (d'autres réunions ont eu lieu tout au long de l'année).

Juin 2001

- Comité syndical, le 7 ;
- Réunion organisée par le Forum à la délégation de Bordeaux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les structures de l'estuaire de la Gironde : présentation de l'annuaire des gestionnaires de l'eau et de la méthode de densification de BD Carthage pour les réseaux hydrauliques de marais, le 15 ;
- Participation à la réunion régionale Pays de la Loire (DIREN) pour l'enrichissement de l'ONZH avec les correspondants locaux, le 15 et le 22 ;
- **Formation réalisée à la demande du CNFPT pour les secrétaires de mairie « les communes rurales et les zones humides »**, le 26
- **Séminaire « Anguilles en marais littoraux : état de l'espèce »**, le 27 ;
- Visite des deux ingénieurs du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, les 28-29.

Juillet-Août 2001

- Réunion avec la Chambre d'Agriculture de la Vendée pour la préparation du Conseil des Marais le 30 ;
- Nombreux rendez-vous avec les producteurs de « produits marais » ;
- Signature de la convention pour la mission « Pôle relais », préparation de la programmation 2002 avec la Diren et les Agences de l'eau ;

- Présentation du Forum des Marais au syndicat mixte des marais d'Olonnes, le 28 aux Sables d'Olonnes. Ce syndicat a adhéré au projet du Forum (courrier du 13 novembre 2001).

Septembre 2001

- Participation au programme de recherche européen avec l'INRA Saint Laurent de La Prée, le 10 ;
- **CONSEIL DES MARAIS**, le 14 ;(Cf annexe 2)
- **Formation « Gérer les habitats Natura 2000 »** avec l'IFREE à la demande de l'ATEN, les 26-27-28.

Octobre 2001

- Première réunion du groupe de travail de densification de BD Carthage avec BD Topo pour le réseau hydraulique du marais rochefortais, le 2 (les suivantes ont eu lieu les 28 novembre, les 5 et 7 décembre et le 7 février 2002) ;
- **Journées de rencontre du réseau « emplois jeunes » en marais** les 4 et 5 ;
- Participation à la conférence sur les marais vendéens au Conseil Général 85, le 8 ;
- **Séminaire « Produits singuliers, marais pluriels »**, avec la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, le 9 ;
- Participation au comité de pilotage du suivi du contrat restauration entretien signé entre l'Institution de la Sèvre Niortaise et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le 16 ;
- Comité syndical, le 18.

Novembre 2001

- Comité scientifique le 13 ;
- Visite au PNR Brière et préparation d'une convention de partenariat pour 2001-2002, signée en décembre 2001, le 14.
- Participation à la réunion organisée par l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) sur le problème du *Baccharis* dans les marais atlantiques salés, le 23 ;
- Invitation à l'Assemblée du syndicat des marais des Olonnes, le 26 ;
- Intervention au DESS « gestion des zones humides » à la faculté d'Angers, le 30.

Décembre 2001

- Invitation à l'Assemblée de l'Union des Marais Sud Loire en Loire Atlantique, le 6 ;
- Participation au comité de pilotage DIREN Pays de La Loire sur les plantes aquatiques envahissantes, le 14
- Comité syndical, le 20.

2. Reconnaissance des acteurs des marais atlantiques

2.1 Conseil des Marais

Le premier conseil des marais a réuni 130 personnes. Tous les marais, de Brière à Arcachon, étaient représentés avec, une grande diversité d'acteurs : gestionnaires locaux, élus, responsables des collectivités locales, administratifs, associations, producteurs, scientifiques, agriculteurs, chasseurs, etc.

Sur le plan de la presse, des articles sont parus dans « Le Littoral », « Sud Ouest » et plus récemment, le 12 octobre, dans « Le Monde ». De plus, Demoiselle Fm et France Bleue La Rochelle ont relayé l'événement sur les ondes.

Les différents retours que nous avons eus s'avèrent positifs. Les participants ont apprécié la pluralité des points de vue qui se sont exprimés, la présence simultanée de personnes n'ayant pas toujours l'opportunité de s'exprimer sur les problèmes rencontrés en marais, l'occasion de faire part de ses problèmes mais aussi des solutions expérimentées avec succès.

Les échanges de ce premier Conseil des Marais seront valorisés par :

- la diffusion d'un compte rendu des débats (mis en ligne sur le site web et annexe 2) ;
- la rédaction de résolutions prises par le Comité syndical qui seront transmises aux députés et sénateurs ainsi qu'aux administrations.

Pour le prochain conseil des marais, nous pouvons dès à présent proposer plusieurs pistes :

- Informer sur les suites données aux résolutions construites cette année ;
- Centrer une partie des témoignages sur le résultat du travail des différents réseaux initiés au sein du Forum (« cartographie », « produits marais », « Anguilles », « qualités biologiques ») ;
- Faire le point sur la mise en œuvre de Natura 2000 dans les marais atlantiques.

Nous pouvons également envisager d'organiser, à l'invitation d'Hubert de Grandmaison, le Conseil des Marais à Machecoul (Loire-Atlantique) en bordure nord du marais breton.

La première table ronde était consacrée **aux prairies des marais atlantiques et à l'élevage**.

L'ambiance générale était celle d'une grande inquiétude sur l'avenir des éleveurs en marais : la crise actuelle de l'élevage (cours au plus bas) les touche de plein fouet et la difficulté d'exploitation en marais se fait d'autant plus sentir que les OLAE n'ont pu être complètement transférées en CTE.

En effet, si les éleveurs sont aujourd'hui conscients de l'intérêt porté à la richesse floristique des prairies de marais et du rôle de leur activité dans leur maintien, ils se trouvent eux même « en voie de disparition » compte tenu des difficultés économiques de l'élevage et des contraintes de valorisation des prairies de marais (faible productivité).

Dès lors, la question première devient « comment maintenir une activité d'élevage dans un contexte économique défavorable ? ». La situation est suffisamment critique pour demander un ajustement rapide. Plusieurs pistes ont été proposées :

- **Ré-organiser les filières productives** (par exemple comment développer l'élevage laitier quand les structures laitières locales ont disparu ?)
- **Développer localement des schémas de valorisation spécifiques** soutenus par plusieurs acteurs (comme, par exemple, le redéploiement de la race maraîchine) afin d'initier des valorisations économiques réelles.
- **Rétablir une aide à la prairie naturelle humide** dans le cadre des MAE et avec le maintien des groupes locaux de mise en œuvre par marais, groupes réunissant exploitants, administration, collectivités et association de protection de la nature. En effet, le CTE n'arrive pas à pérenniser ce soutien nécessaire :
 - Il présente un certain nombre de limites techniques : âge du producteur, revenu minimum nécessaire or les éleveurs sont souvent en dessous, dégressivité des aides à la prairie naturelle contraire à la dynamique d'extensification.

- La procédure ne prévoit pas le maintien des comités de pilotage locaux qui permettent d'ajuster au mieux les engagements propres à chaque marais et de préciser petit à petit, par une connaissance partagée, les enjeux floristiques.
 - Le CTE ne permet pas de résorber la distorsion entre une activité individuelle (élevage) et un enjeu collectif de territoire.
- **Préciser et faire savoir les réalités techniques de l'usage des prairies naturelles humides** en élevage.

La deuxième table ronde était consacrée aux « **Nouveaux enjeux de l'entretien des réseaux hydrauliques de marais** ».

En résumé, les débats ont porté sur deux axes : l'un concerne le niveau de technicité nécessaire aujourd'hui et atteint petit à petit par les différentes équipes compte tenu des enjeux environnementaux ; l'autre sur le rôle moteur des structures fédératrices pour mettre à jour les mémoires qui disparaissent, coordonner les actions et rechercher des financements extérieurs.

Après deux décennies de travaux hydrauliques lourds mobilisant des crédits d'investissement, les gestionnaires jugent plus opportun aujourd'hui de développer des programmes d'entretien mobilisant des crédits de fonctionnement et du personnel encadrant de plus en plus qualifié.

Si les services des « agents de marais » se développent, leur avenir reste précaire à l'expiration des aides financières sur les postes « emplois jeunes » et « CES ». Comment mobiliser l'Etat et les partenaires territoriaux sur ces budgets de fonctionnement ? Une reconnaissance de ces nouvelles missions devrait être envisagée. Certaines missions d'entretien annuel sont déjà reconnues comme la lutte contre les moustiques dans les marais salés qui est assurée par l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) avec le soutien des Conseils Généraux.

Des différences sont constatées entre les différents marais en ce qui concernent la lutte contre la jussie : si au sein du marais mouillé du marais poitevin, l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Niortaise a mis en oeuvre une action annuelle de lutte avec des financements Europe-Collectivités-Agence de l'Eau, l'UNIMA, en Charente Maritime, n'a pu encore stabiliser le financement d'un programme annuel d'intervention. La mise en oeuvre d'action de lutte annuelle concertée est nécessaire. Faut-il mobiliser des fonds FNSE ou d'autres, issus du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ?

Les structures fédératrices développent de plus en plus des représentations numériques de leurs réseaux hydrauliques (cas des marais au sein de l'Union Sud Loire). Cette démarche permet de rassembler la mémoire et de préparer des programmations pluriannuelles d'entretien. Ces programmations concertées permettent une prise en compte plus explicite de la qualité biologique et paysagère des marais. Une formation des pelleteurs a même pu être proposée dans le cadre des travaux de l'Union des Marais Sud Loire.

Les documents cartographiques partagés sont aussi le support de réflexion stratégique commune aux différents acteurs (propriétaires, administratifs, utilisateurs,...). Leur utilisation demande un processus d'appropriation que peut prendre en charge les structures fédératrices. Une évolution de leurs statuts vers ces nouvelles missions de gestion semblent nécessaire. De même, il semble nécessaire de réfléchir avec les syndicats de marais afin que leurs statuts, datant le plus souvent du siècle précédent, puissent évoluer et prendre en compte de nouvelles missions.

Ces actions d'entretien s'intègrent de plus en plus dans les procédures SAGE, les Chartes de Pays. Les gestionnaires en marais y voient l'opportunité de mobiliser les gestionnaires des bassins versants qui sont jusqu'à présent peu mobilisés pour participer à l'entretien des canaux principaux et des ouvrages à la mer.

La table ronde de l'après midi a permis aux élus de préciser la manière dont les **marais entrent dans leurs préoccupations d'aménagement des territoires.**

Les élus ont rappelé que les projets que peuvent soutenir les collectivités sont ceux qui relèvent de l'intérêt public. Des difficultés certaines apparaissent dans les marais compte tenu du droit de propriété et de la volonté de certains propriétaires d'être isolés dans leurs usages privés (chasse, etc.).

Les communautés de communes semblent être de bons niveaux pour initier de tels projets. Elles permettent également le soutien aux actions de développement économique avec une offre de service de compétences spécifiques.

Les collectivités (Région, Département, Communautés) sont sollicitées financièrement pour l'entretien et la restauration des réseaux hydrauliques. Elles souhaitent en contrepartie disposer d'une représentation fiable de ces espaces et de leurs enjeux ainsi que d'un droit de regard sur les objectifs de gestion des niveaux d'eau.

Des modalités plus explicites de l'application des différentes lois et réglementations ont été demandées afin de faciliter la mise en œuvre des projets. De plus, face à des incohérences signalées et reconnues dans plusieurs marais atlantiques, il est nécessaire que la réglementation puisse évoluer rapidement.

2.2 Présence auprès des gestionnaires de marais

L'équipe du Forum des Marais Atlantiques a été présente auprès des différentes structures gestionnaires de marais ; dans le cadre de conseils directs ou en participant à différents comités de pilotage ou groupes de travail.

Les paragraphes ci-après précisent les différentes modalités d'intervention et/ou d'appui des différents membres du Forum auprès des structures locales ayant compétence dans les territoires de marais littoraux.

Ne sont pas mentionnés dans les alinéas suivants, les travaux qui mobilisent un grand nombre d'acteurs autour de procédures plus complexes ; ni les groupes de travail initiés par le Forum des Marais Atlantiques.

Lorsque les axes de collaboration se précisent, nous cherchons progressivement à les formaliser en établissant des conventions de partenariat spécifiques.

2.2.1 Marais de Normandie et Bretagne

Marais de Basse Normandie

Premier rendez-vous avec la DIREN de Basse Normandie à Rouen le 10 décembre

Marais du Cotentin et du Bessin

Deux visites en 2000 au PNR du Cotentin : une pour présenter le Forum au directeur ; l'autre plus technique sur les travaux de curage mis en œuvre.
Visite des deux ingénieurs du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, les 28-29 juin au Forum des Marais ; le PNR pourrait être partenaire du projet INTERREG III C.

Pré-salés du Mont-Saint-Michel

Rendez-vous en août 2001 avec le président des producteurs de mouton de prés-salés de la Manche, participation au Séminaire Produits marais en octobre.

Marais de la Vilaine

Association des marais de Redon : deux emplois-jeunes participent au réseau « agents de marais » depuis 1999.

Golfe du Morbihan

Visite au Forum de l'Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan (ODEM), le 2 août 2001 pour discuter des descripteurs et indicateurs milieux aquatiques et de la méthodologie de représentation et de description du réseau hydraulique à partir de la BD Carthage

2.2.2 Marais des Pays de La Loire

Marais de Brière et du Brivet

Convention de collaboration signée en décembre 2001 avec le **PNR Brière** autour des actions suivantes : réseau « agents de marais, annuaire des syndicats de marais, appui technique pour les outils de gestion numériques, collaboration au montage du projet Interreg III, échange de données cartographiques

Marais de Guérande

- Syndicat Intercommunal de la côte d'Amour et de la Presqu'île Guérandaise (**SICAPG**) : participation au réseau « Agents de marais » et suivi des actions de lutte contre le *Baccharis*.
- **Coopérative de sel de Guérande** : participation au séminaire "Produits marais".

Marais de l'Erdre

Syndicat mixte de l'Erdre navigable : participation au réseau « Agents de marais » ; appui technique pour les outils de suivi de la *jussie*

Marais de l'estuaire de la Loire et marais breton Loire Atlantique

- **Cellule Mesure et Bilan de l'Estuaire de La Loire** : contacts
- **Union des Marais Sud Loire et Compagnie des Ports** : participation aux différents séminaires (télégestion, Conseil des Marais, qualité biologique), au réseaux « Agents de marais », suivi d'un emploi jeune pour la mise en place d'un suivi de la qualité

biologique des marais, réalisation de l'annuaire des gestionnaires de l'eau, invitation à présenter le Forum à l'assemblée de l'Union des Marais en décembre 2001.

- **Estuarium** : contacts

Marais Breton

- Réalisation des fiches « structures » et « actions » pour le Système d'Information du Forum des Marais ;
- Réalisation de l'Annuaire des gestionnaires de l'Eau du Marais Breton en collaboration avec l'ADASEA Vendée ;
- Participation à la création du **Syndicat Mixte Ecologique du Marais Breton** et demande d'appui technique pour les outils de suivi ;
- **Association pour le développement de la baie de Bourgneuf** : participation au réseau « Agents de marais » de l'animateur du SAGE.

Marais des Olonnes et du Payré

- Réalisation de l'Annuaire des gestionnaires de l'Eau des marais d'Olonnes et du Payré ;
- Invitation à présenter le Forum à l'assemblée **Syndicat Mixte des marais des Olonnes** le 28 août ; souhait d'adhésion. Collaboration demandée sur la rédaction de leur charte des marais, appui pour Natura 2000 ;
- **Syndicat des marais de la Gachère** : Invitation à présenter le Forum à l'assemblée du 26 novembre. Collaboration souhaitée sur le problème de Natura 2000, l'exploitation du poisson des marais.

Marais Poitevin Vendéen

- Suivi du déroulement de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien (CRE) proposée par l'Agence de l'Eau pour le **syndicat mixte du marais poitevin, bassin de la Vendée**. Durant l'année 2000, à la demande initiale d'ALIGATORE, le Forum des Marais a contribué à la rédaction du Cahier des charges de l'étude préalable au CRE pour le secteur de Chaillé-les-Marais. Il s'est avéré qu'il était plus judicieux de confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude au syndicat mixte hydraulique, ce qui fut fait en mai 2000. La DDAF de Vendée, secrétaire du syndicat mixte a lancé l'appel d'offre et le bureau d'études « Hydroconcept » a été choisi. Son travail a commencé effectivement au printemps 2001. Ce bureau d'étude est venu au Forum en juillet 2001 afin de prendre connaissance et d'utiliser l'outil de suivi des fossés et de la base de données sur le réseau hydraulique du marais poitevin. Il n'y pas encore eu de réunion du comité de pilotage auquel le Forum est inscrit.
- **ALIGATORE** : Appui technique autour de la mise en place du SIG.
- Collaboration avec l'Association de Protection de la Nature en Vendée (**ADEV Sud Vendée**) pour participation à différentes formations.

2.2.3 Marais de Poitou-Charentes

Marais Poitevin

Parc Interrégional du Marais Poitevin

- Appui technique pour la mise en place du SIG ;
- Participation au Comité de pilotage de Natura 2000 ;
- Appui technique et méthodologique sur le problème des espèces aquatiques envahissantes.

Suivi du Comité de pilotage du Contrat Restauration Entretien (CRE) avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et de la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau

- le 12 janvier 2001 : opération de mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau en marais. constitution d'un groupe de travail et d'expertise ;
- le 14 février 2001 : comité de pilotage du CRE
- le 7 mars : Comité technique : Réseau de surveillance de la qualité des eaux
- le 14 juin : réunion groupe de travail "réseau de suivi de la qualité de l'eau et de la qualité biologique" du Parc Interrégional et de l'IIBSN. Protocoles scientifiques et points de prélèvement.
- Le 16 octobre : restitution des choix réalisés concernant la stratégie et le protocole d'échantillonnage de l'eau sur le Marais poitevin.

Démarrage de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien pour les marais gérés par le syndicat hydraulique du Nord Aunis

Le syndicat hydraulique du Nord Aunis souhaite également mettre en œuvre un contrat restauration entretien. Le Forum a été mobilisé sur la rédaction du cahier des charges au printemps et à l'automne 2001 et une première réunion de travail avec les différents partenaires a eu lieu le 25 janvier 2002.

Marais péri-urbains de La Rochelle

Suivi du déroulement de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien pour les marais de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Nous avons contribué en novembre 2000 à la rédaction du Cahier des Charges sur les marais péri-urbains de La Rochelle. L'étude a été confiée à l'UNIMA. Nous avons participé à la première réunion d'avancement de l'étude le 17 octobre 2001.

Marais de l'île de Ré

- **Coopérative des producteurs de l'île de Ré** : participation au séminaire "Produits marais" ;
- **Ecomusée des marais salants** : première rencontre

Marais Rocherfortais

Communauté d'agglomération du Pays Rocherfortais

- Accueil au Forum des Marais Atlantiques de Jérémy Bercher : stagiaire IGN. Une convention tripartite a été signée pour l'accueil et l'encadrement de cet étudiant,

- entre l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG), la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et le Forum des Marais Atlantiques ;
- Appui technique et méthodologique au développement du SIG, plus spécifiquement à l'utilisation de la BD Topo pour la description du réseau hydraulique de marais ;
 - Golf Pays Rochefortais – appui à la préparation du projet ;
 - Participation et appui à la candidature LEADER+ du Pays Rochefortais.

Marais de la Charente

SAGE Boutonne

Appui technique à la réalisation de posters « SAGE »

Mise à disposition du catalogue des données sur l'eau en partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE)

Utilisation de la BD Carthage et densification à prévoir (Intéressé par la formation BD Carthage)

Marais de Brouage

- Visite de la **Réserve Naturelle de Moëze** lors des journées « Agents de marais » les 4-5 octobre 2001. Thème préparé avec la **LPO** : la gestion de l'eau dans la Réserve ;
- Enrichissement du Système d'Information du Forum des Marais : Fiches "Faune flore et habitats", fiches "EPCI" ; fiches "Associations agréées environnement".
- **Communauté de communes du Sud Charente** : présentation aux élus de la Communauté du projet de construction d'une base de données décrivant le réseau hydraulique de marais à partir de BD Topo ; par la suite, délibération de coopération.

Marais de l'estuaire de la Seudre

- Réalisation de l'annuaire des gestionnaires de l'eau avec l'appui de **l'UNIMA**
- Enrichissement du Système d'Information du Forum des Marais : Fiches structures, acteurs, gestionnaires, activités économiques et culturelles
- Participation à l'étude mise en œuvre par le **Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)** sur le **suivi biologique des marais salés** leur appartenant : de mars à octobre 2001 (4 réunions du comité de pilotage de l'étude organisées au Forum). Notre contribution a porté sur la prise en compte des compartiments aquatiques dans la définition des habitats présents sur les sites et susceptibles d'être l'objet d'une gestion améliorée. Or, à l'issue de l'étude, il apparaît que les outils proposés par le prestataire (la LPO) s'appuie sur une nomenclature (Corinne Biotope) où les milieux aquatiques salés de marais atlantiques ne sont pas détaillés. Les membres du comité de suivi de l'étude souhaitent que le Forum coordonne une action afin de définir les descripteurs d'état et de suivi des milieux aquatiques qui soient satisfaisants ;
- Participation au Comité de pilotage du **Comité d'Etude Technique « fossés à poisson »** mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture et le **Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA)** ; appui technique pour le suivi cartographique mis en œuvre par le CREAA.

Marais d'Oléron

- Premier contact pour la réalisation de l'annuaire des gestionnaires de l'eau ;
- Réalisation des premières fiches du Système d'Information sur les acteurs et leurs actions ;
- Participation à une réunion pour la mise en place du Groupe Action Locale du Pays Marennes Oléron, organisée le 7 août 2001, à la **Communauté des Communes de l'Île d'Oléron** (Saint-Pierre d'Oléron)

2.2.4 Marais d'Aquitaine

Marais de l'Estuaire de la Gironde

- Annuaire des Marais de l'Estuaire de la Gironde : Réalisé, diffusion en cours de définition.
- Système d'Information : fiches acteurs, gestionnaires, structures, ...
- Organisation d'une **réunion "Méthodologie et structuration BD Carthage"** le 15 juin 2001, à la délégation de Bordeaux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour présenter aux acteurs l'annuaire des gestionnaires de l'eau et les sensibiliser à la définition partagée d'une méthodologie de représentation et de description des réseaux hydrauliques en marais.
- **Pays Médoc**
Interlocuteur : Madame Martine NOVERRAZ
Au 4 février 2002, convention entre le Syndicat Mixte du Pays Médoc et le Forum des Marais Atlantiques à la signature des Présidents.
Lancement d'une étude hydraulique sur le Pays Médoc ; le bureau d'études Saunier-Techna a été retenu pour la réalisation de cette étude. Il mettra en œuvre la collecte et la mise en forme de données sur le référentiel BD CARthage dans le cadre de sa densification. Une première rencontre a eu lieu le 3 décembre 2001 au Forum avec M. Boursiquot. Un appui technique et méthodologique est programmée le 1 février 2002 (mise à disposition de données et méthodes d'enrichissement).
- **Sivom de Haute Gironde**
Interlocuteur : Monsieur Yann GOSSEN (Président) et Mademoiselle Lucie BRUNET (Chargée de mission)
Le SIVOM porte actuellement le projet de Pays. Il lance une étude hydraulique sur la Haute Gironde.
Participation du Forum des Marais aux différentes réunions du comité de pilotage et à la rédaction du cahier des charges. Le choix du Bureau d'études est en cours.
Dates des réunions : 16 juillet 2001, 22 octobre 2001, 7 novembre 2001
- **Association Interdépartementale Charente-Maritime / Gironde**
Participation le 21 septembre 2001 à Saint-Caprais-de-Blaye à une réunion sur la mise en place du Groupe d'Action Locale Estuaire Gironde.
Interlocuteur M. Boutinon

Marais des étangs littoraux girondins et landais

Le 21 novembre, réunion de travail avec Mademoiselle Céline Debailleul (Chargée de Mission SAGE). Possibilité d'échange de données pour la réalisation de l'Annuaire des Gestionnaires de l'Eau pour les Etangs et Lacs Littoraux Médocains, et suivi de la procédure SAGE.

Marais du bassin d'Arcachon et de la Leyre

- Marais du Val de Leyre, et Parc Naturel régional des Landes de Gascogne

Interlocuteur : Madame NAVROT (Chargée de mission SAGE) et Madame DE BAYOLE (Chargée de mission Natura 2000)

Une proposition de collaboration est en cours pour la réalisation de l'annuaire des gestionnaires de l'eau en marais sur les Lacs et étangs littoraux et sur de l'appui technique et méthodologique (formation utilisation et densification BD Carthage, dictionnaire des données, outils SIG intégré pour la collecte d'information terrain jusqu'à l'exploitation cartographique et la gestion des bases de données)

Très intéressé par l'immersion dans un réseau d'échange (SAGE, Natura 2000, etc.)

Date de réunion : 22 janvier 2002

- Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, pôle Atlantique (SIBA)

Interlocuteur : Monsieur Gilbert GUERIN (Directeur) et Mademoiselle LANGEVIN (Responsable SIG)

Missions du SIBA : Sur les 10 communes limitrophes du Bassin d'Arcachon, accompagnement technique et méthodologique sur, l'assainissement (solution alternative au pluvial traditionnel), le suivi et la gestion des plans d'eau, le nettoyage du DPM et chenaux. Le SIBA à compétence pour la mise en place du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Au 4 février 2002, convention en cours de préparation entre le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et le Forum des Marais Atlantiques

Une proposition de collaboration est en cours pour la réalisation de l'annuaire des gestionnaires de l'eau en marais littoraux du Bassin d'Arcachon.

L'approche milieux aquatique n'est pas présente à travers les outils SIG mis en place (Référentiel cadastral). Il sera nécessaire de construire une ou des couches d'information compatibles à différents niveaux d'échelle à partir de la BD Carthage.

Le partenariat portera sur de l'échange d'information numérique (BD Ortho sur les zones humides) et sur des appuis techniques et méthodologiques.

2.3 Développement d'un projet éligible à Interreg III

La préparation du projet INTERREG III a été ponctuée par différentes rencontres :

- le 7-8 Mai à Pampelune à l'Assemblée Générale de la Commission Arc Atlantique de la CRPM ;
- le 18 juin à Poitiers pour la journée d'information sur les programmes européens ;
- le 28 septembre à Lisbonne pour le groupe de travail «aménagement du territoire » animé par la région des Asturies pour la préparation des projets INTERREG III ;
- le 24 octobre à Nantes pour la journée interrégionale sur INTERREG III.

Ces réunions ont été enrichies par des contacts avec différents partenaires potentiels en France (PNR Brière, PNR Cotentin Bessin, Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais, Pays de Haute Gironde) mais aussi au Portugal où, Cyril Gomet, un stagiaire a rencontré différentes personnes. Son analyse est jointe au dossier «INTERREG ». Cette prospection au Portugal a complété celle effectuée en Angleterre l'année dernière.

Une première analyse financière du projet est également proposée.

Nous poursuivons ce travail en organisant 'un séminaire de 2 jours les 25 et 26 mars 2002. Ces journées devront permettre de réunir l'ensemble des partenaires intéressés par ce projet et de finaliser son organisation aux mieux des besoins des uns et des autres.

2.4 Participation aux dynamiques nationales

2.4.1 Plan gouvernemental en faveur des zones humides

- « Zones humides info » est une feuille d'information et d'échanges trimestrielle créée par un groupe pluridisciplinaire avec l'aide financière du Ministère de L'Environnement et l'appui éditorial de la SNPN. Elle est diffusée à 2500 exemplaires gratuitement à un réseau de responsables techniques et administratifs ainsi qu'à des élus locaux des territoires de marais et zones humides.

Ce comité se réunit quatre fois par an ; le groupe est animé par Laure Callens. Ces réunions permettent, de surcroît d'échanger des informations entre réseaux. L'ensemble des pôles relais y sont représentés, ainsi que les deux directions d'administrations centrales du Ministère de l'Environnement principalement concernées (Direction de l'Eau et Direction de la nature et des Paysages). La coordinatrice du plan gouvernemental d'action sur les zones humides assiste de droit aux réunions du comité.

Cette année, les différents thèmes de Zones Humides Infos ont été :

- n°31 : présentation des «Pôles relais » du Plan d'action gouvernemental dont le Forum, présentation de l'Association Nationale des Elus des Zones Humides ;
 - n°32 : exemple d'application de Natura 2000 dans les zones humides ;
 - n°33 : carrières et zones humides ;
 - n°34 : restauration de zones humides.
- Différentes réunions avec les autres Pôles relais ont permis de partager nos expériences et de participer à l'avancement du Plan d'action gouvernemental.
 - Les six pôles relais mis en place dans le cadre des conventions susmentionnées ont reçu conjointement mandat d'organiser autour du **2 février 2002** une manifestation dans le cadre **de la journée mondiale des zones humides avec pour thème cette année : l'eau , la vie, la culture. Le Forum des Marais Atlantiques en a profité pour organiser une journée porte ouverte le samedi 2 février 2002.** Nous avons pu compter sur la participation des structures qui oeuvrent pour une meilleure connaissance de ces espaces : association La Valenne qui a présenté son chantier de restauration d'une Varagne (ouvrage typique des chenaux en eau salée) dans les marais de la Seudre ; la LPO ; l'Union des Marais de Charente Maritime pour une présentation des travaux dans les canaux des marais. Nous avons également présenté de courtes

séquences de films amateurs présentant des scènes de vie dans les marais. En fin d'après midi, l'association du Livre Vivant en Charente Maritime nous a permis d'entrer dans un univers imaginaire à travers la lecture à 20 voix d'extraits du roman de Tobie des Marais de Sylvie Germain.

Le public a répondu présent à cette initiative puisque nous avons accueilli durant cette journée près de **200 personnes**. Les visiteurs ont été très attentifs aux thèmes développés par les intervenants et sont restés jusqu'à la clôture.

- Le Forum a participé au colloque de restitution du **Programme National de Recherche sur les Zones Humides (1997-2000)** cofinancé par l'Etat et les Agences de l'Eau à Toulouse les 22, 23 et 24 octobre 2001.

2.4.2 Association Nationale des Elus des Zones Humides

Le Forum des Marais Atlantiques a été invité le 30 octobre 2001 à l'Assemblée Générale de l'association qui recherche un nouvel élan après deux années d'inaction.

Les membres, présents ce jour, se sont donnés deux années pour relancer une dynamique. Ils ont maintenu le choix de faire adhérer le plus grand nombre de communes pour un coût raisonnable de participation. Ils ont proposé les modifications suivantes pour les statuts :

- Les syndicats mixtes qu'ils soient ouverts ou fermés pourront adhérer.
Le Forum des Marais pourra donc adhérer, l'UNIMA aussi.
- Le conseil d'administration comprendra au moins 20 personnes et pourra comprendre ¼ de non-élus ; 13 personnes y ont été inscrites, Laure Callens y participe ; P.Sauvage sera sollicité. D'autres personnes peuvent donc se manifester.
- Le bureau comprendra environ 6 personnes, il se réunira la première fois le 20 novembre 2001 à 15h dans les locaux de Manche Expansion :
 - o **Président : M. PESCAROLO**, Vice Président du Conseil Régional de Champagne-Ardennes
 - o Vice-Présidente : Rolande BRECY
 - o Trésorier : Jean-François LANDRY
 - o Trois autres personnes à trouver.

2.5 Partenariats scientifiques

2.5.1 Comité scientifique du Forum des Marais

Depuis la fin de l'année 2000 et dans le cadre de la mission « Pôle relais », le Forum des Marais s'est doté d'un Comité scientifique qui se réunit deux fois par an. Le Comité scientifique s'est réuni deux fois en 2001 : le 12 mars et le 13 novembre.

Les objectifs du Comité scientifique du Forum des Marais Atlantiques peuvent se décliner en cinq axes :

1. Donner un avis sur les activités du Forum des Marais Atlantiques : conseils au sujet de la pré-programmation des actions ; évaluation des actions réalisées (séminaires, outils techniques, guides,...) et propositions de réorientation pour les suivantes.
2. Mobiliser des pairs pour apporter une expertise dans les groupes de travail créés et les actions techniques engagées pour faciliter et améliorer la gestion des marais.

3. Promouvoir l'articulation entre chercheurs et gestionnaires, veiller à la diffusion des connaissances.
4. Améliorer la qualité des échanges (dans les deux sens) avec la société civile ; interpeller et alerter le Conseil des Marais sur des questions scientifiques importantes pour l'avenir des zones humides littorales ; intégrer les demandes formulées par ce même Conseil dans la programmation scientifique.
5. Veille et prospective scientifique.

Les membres participants sont :

Patrick STEYAERT, directeur du Domaine de l'INRA de Saint Laurent de la Prée ; il anime le Comité scientifique,
Philippe BLACHIER, directeur du Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole,
Anne BONIS, Jean-Bernard BOUZILLE, botaniste, Université de Rennes,
Jean-Paul BILLAUD, sociologue, CNRS Université de Paris X,
Gérard BLANCHARD, Université de la Rochelle,
Jacqueline CANDAU, sociologue, CEMAGREF Bordeaux, unité agriculture et dynamique des espaces ruraux,
Claude CHEVALLIER, ingénieur à l'INRA de Saint Laurent de la Prée,
Jean-Pierre CORLAY, professeur, directeur du laboratoire de géographie de la faculté de Nantes (GEOLITTOMER),
Patrick DUNCAN, écologue, responsable du centre d'études biologiques de Chizé,
Patrick GENTIEN, directeur du CREMA – l'Houmeau,
Jean-Marie GILARDEAU, professeur de droit rural, Université de Poitiers,
François GIRAUD, BRGM, hydrogéologue, responsable du PNRZH,
Roger Kantin, Olivier LEMOINE, laboratoire IFREMER La Tremblade,
Jérôme HUSSENOT, biologiste, Centre de recherche en écologie marine et aquaculture (CREMA – L'Houmeau),
Lucien MAMMAN, écologue, Equipe Pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature,
Jacques MASSE, Christian RIGAUD, chercheurs au CEMAGREF Bordeaux, unité : ressources aquatiques continentales
Michel METAIS : directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Les comptes rendus de deux réunions de 2001 sont détaillés en annexe 3.

2.5.2 Collaborations laboratoires et facultés

Le Forum des Marais Atlantiques collabore plus particulièrement avec le CEMAGREF Bordeaux, l'INRA Saint Laurent de la Prée, IFREMER La Tremblade et le CREMA (Ifremer-CNRS) avec une participation aux groupes techniques animés par le Forum des Marais.

Les échanges avec le laboratoire Géolittomer à Nantes se sont renforcés en 2001.

En collaboration avec le DEA de Droit Rural de Poitiers dirigé par Jean-Marie Gilardeau, le Forum accueille, depuis novembre 2001, un stagiaire sur le thème de : Application de l'article 10 de la loi sur l'eau dans les marais littoraux.

Par ailleurs, l'équipe du Forum est intervenue dans les formations universitaires suivantes :

- Faculté d'Angers : DEA « gestion des zones humides »
- Faculté de Poitiers : DU de Géographie.

3. Actions d'information et de reconnaissance des gestionnaires

3.1 Enrichissement du Système d'Information "Marais Manche Atlantique"

Le système d'information sur les acteurs et la gestion des marais atlantiques a été enrichi sur certains marais par collecte, intégration et validation de fiches « structures » et « actions ». Ces marais sont : le marais Breton, les marais périurbains de la Rochelle, les marais de Rochefort, le marais de Brouage, les marais d'Oléron, les marais de l'estuaire de la Seudre et ceux de l'estuaire de la Gironde. Cette action a été jugée très positive et tout à fait nécessaire par le Comité scientifique (cf compte rendu du 13 novembre 2001).

Les fiches produites et validées sont en cours de diffusion sur le site Internet du Forum. Cette mise en ligne est faite à titre expérimental, sous ACCESS et de manière statique. Le système propose d'accéder à l'information par une recherche par marais et ensuite par thème.

Le lien avec les **travaux de l'ONZH** a été maintenu tout au long de l'année. La prospection ONZH a été centrée sur la Région Pays de la Loire avec l'aide de la DIREN et des correspondants locaux. Le Forum a participé à l'ensemble des réunions (2 mars, 15 juin et 22 juin) ce qui lui permettra d'animer le réseau des correspondants des Régions Poitou-Charentes et Aquitaine durant l'année 2002.

3.2 Développement des annuaires des gestionnaires de l'eau

L'objectif des « **annuaires des gestionnaires de l'eau en marais** » est de présenter les compétences et les actions des syndicats de marais et de leurs structures fédératrices. La création de ces annuaires s'accompagne d'un effort d'harmonisation des représentations cartographiques des réseaux hydrauliques sous responsabilité syndicale (généralement le réseau primaire et le réseau secondaire).

- **L'annuaire des gestionnaires de l'eau du Marais Breton**, du marais des Olonnes et du marais du Payré a été créé en partenariat avec l'ADASEA de Vendée. Sa diffusion est retardée car nous n'avons pas eu de cofinancement de la Vendée ni de la Région Pays de la Loire. Il faut revoir le financement de sa diffusion, prévue initialement sous la forme de classeur. Il est possible de le proposer sous forme de CD Rom en attendant.
- L'annuaire des gestionnaires de l'eau des Marais de l'estuaire de la Gironde et l'annuaire de la Seudre ont été réalisés en hiver 2000-2001 : la diffusion de l'annuaire de la Seudre est assuré par le Forum des Marais. La reproduction de l'annuaire de l'estuaire de la Gironde est assurée par le Département de la Gironde ;
- **L'annuaire des marais Sud Loire** a été réalisé avec l'aide de l'Union des Marais Sud Loire et de la Compagnie d'Exploitation des Ports ; il sera reproduit et diffusé dans le courant du mois de février 2002 par le Forum des Marais Atlantiques.
- L'annuaire des marais d'Oléron est en cours de réalisation avec l'UNIMA ;
- L'annuaire des Marais de Brière est en cours avec le PNR de Brière.

Ces annuaires sont complètement intégrés dans le « Système d'Information sur les acteurs et la gestion des marais atlantiques » ; ils constituent cependant des outils autonomes diffusés comme tel directement auprès des gestionnaires et des collectivités.

3.3 Activités du centre de documentation en 2001

- Récupération de l'arriéré « dossiers de presse » des années 1998 (fin), 1999 et 2000. Cette opération fastidieuse nous permet de présenter des dossiers de presse couvrant 3 années d'actualité, ce qui est souvent très recherché car offrant une vision différente des ouvrages ou rapports.

- Récupération de l' arriéré « ouvrages ». Un certain nombre de documents (plaquettes, rapports, études ...) n'avaient pu être saisis faute de temps et ne figuraient donc pas dans la base documentaire. Le retard a donc été comblé et **la base documentaire du Forum des Marais compte actuellement plus de 1700 références.**

- Finalisation du thésaurus « Géographie » . Afin de gagner du temps nous avons souhaité nous faire aider, pour la saisie du champs « descripteurs géographiques » d'un thésaurus (liste hiérarchisée de mots-clés pré-écrits). Celui si nous permet d'utiliser la même orthographe pour les entités géographiques et surtout d'effectuer une recherche exhaustive sur un territoire.

- Mise en place d'un rangement structuré des diverses feuilles d'information aux noms variés : lettres, bulletin d'information... Celles-ci sont classées par ordre alphabétique dans des boîtes d'archives. Nous avons reçu une assez grande quantité de ces lettres qui représentent une source d'informations importante.

- Dépouillement des périodiques et saisie des articles dans la base documentaire. Ce travail n'avait jamais été réalisé depuis la création du Forum. Nous sommes abonnés à une quarantaine environ d'hebdomadaires, mensuels et trimestriels confondus. La saisie a débutée mais n'est pas achevée à ce jour.

- Bilan de la fréquentation du public sur l'année 2001. Le centre de ressources documentaires a attiré un public plus nombreux cette année , 60 demandes contre 46 en 2000. Ce public est composé essentiellement d'étudiants, de personnes travaillant sur la gestion des zones humides, la protection de l'environnement ou l'aménagement du territoire.

3.4 Site Internet « www.forum-marais-atl.com »

Le site web a été régulièrement mis à jour. Il est bien apprécié.

Au cours du mois de novembre, nous avons quitté le site de l'IAAT qui ne pouvait plus nous héberger, pour se fixer sur celui d'un prestataire spécialisé « LNET » qui assure également notre connexion ADSL depuis le mois de décembre 2001.

3.5 Journées techniques « Agents de Marais »

Forte mobilisation du **réseau « Agents de Marais »** pour les deux journées du 4 et 5 octobre. Les 25 jeunes présents cette fois-ci sont issus des départements 35, 44, 85, 79, 17 et ont échangé avec intérêt sur les pratiques de gestion de l'eau dans différents marais de Charente-Maritime :

- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle les a reçus dans les marais de Pampin et de Tasdon ;
- Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels les a reçus dans les marais de Brouage ;
- La LPO les a reçus à la réserve naturelle de Moëze.

Ces rencontres sont les premières qui permettent à un corps d'agents de partager des problématiques, formuler des questionnements communs et de s'épauler dans la recherche de solutions techniques ou méthodologiques autour de la gestion. Sous cette impulsion, ce groupe de 25 personnes venant de trois régions (Poitou-Charentes, Pays de Loire, Bretagne) et de profils divers (animateurs de territoires, chargés d'entretien de milieux, gestionnaires de réserves ou de ressources naturelles) souhaite maintenir des échanges qui pourront aller au delà des simples questions techniques (expérience de négociation et de concertation, questions d'édition, etc.).

Les échanges entre ces jeunes se poursuivront avec l'aide d'Internet et une nouvelle rencontre de deux jours en juin 2002.

Par ailleurs, un cahier technique précisant les modalités d'action des trois gestionnaires rencontrés a été réalisé cet hiver et sera diffusé à l'ensemble du réseau. Il met l'accent sur la gestion des milieux aquatiques des sites visités.

Une nouvelle rencontre en 2002 a été demandée et le PNR Brière et l'EDEN ont proposé d'être le site d'accueil de ces journées d'échange. Le Comité pour la Protection des Marais du pays de Redon et de la Vilaine, absent cette fois-ci, nous avait auparavant proposé un accueil pour une prochaine rencontre.

3.6 Formations

- Formation pour le CNFPT 17 : « **les communes rurales et la gestion de l'eau en marais** » le 26 juin 2001 en collaboration avec l'IFREE – 17 inscrits.

- Création d'une formation « **zones humides** » avec le CNED

Le CNED a rassemblé un groupe de travail avec la formation continue de l'ENGREF pour créer un parcours « zones humides ». Le Forum des Marais Atlantiques a été associé à cette création et participe à la rédaction d'un des modules.

L'objectif du parcours est : « comprendre et connaître les enjeux socio-économiques, écologiques et politiques d'une zone humide pour caractériser une situation ou élaborer un diagnostic afin qu'un acteur se situe en fonction du contexte et des autres acteurs. »

Le public comprend les agents des administrations, des collectivités, des syndicats de marais, des associations, des chambres d'agriculture ; des gestionnaires de zones humides ; des élus, etc.

Laure Callens a participé à la rédaction du module «évaluation des enjeux liés à une zone humide » avec un article intitulé : « **Regard sur certains enjeux actuels des marais de la façade atlantique** ».

- Formation réussie avec l'IFREE fin septembre sur une commande de l'ATEN « **Choisir des moyens techniques pour gérer des habitats Natura 2000**»

Cette formation, qui s'adresse à des administrateurs et gestionnaires de projets sur les zones humides a permis une prise de conscience des dimensions pratiques liées à la gestion des milieux en marais doux, au travers d'exposés sur des espaces de réserves avec gestion pastorale.

Le public du stage est peu nombreux (14) et permet donc des échanges simplifiés. Certains membres sont des spécialistes, biologistes ou naturalistes, et sont intéressés par d'autres milieux.

Cette formation peut avantageusement être reconduite avec les mêmes intervenants. Les milieux visités sont représentatifs de méthodes applicables, ailleurs notamment au niveau de l'équilibre dans les actions pastorales / biodiversité floristique et aviaire. Toutefois les modèles présentés (systèmes hydrauliques compartimentés) qui permettent de telles pratiques vont à l'encontre d'un modèle de gestion collective, qui fait l'identité historique et fonctionnelle du marais. Ainsi que cela a été fait par les intervenants, il convient donc d'être très précis sur ces principes et sur les choix de gestion opérés en fonction d'objectifs définis. Ces visites sont très enrichissantes car elles offrent une lecture globale : processus de négociation, études diagnostics, plans de gestion, suivis et ajustements appliqués à un territoire.

3.7 Définition d'une politique éditoriale du Forum des Marais Atlantiques

Une réflexion sur la politique éditoriale a été conduite en ce qui concerne la "Lettre du Forum", les Cahiers Techniques et la poursuite ou non dans sa forme première, des affiches « Ensemble, apprenons le marais ».

Il s'agit pour l'équipe du Forum et ses administrateurs d'optimiser la fonction communicante des documents édités et des différents supports (CD, Web). Le Forum des Marais Atlantiques bénéficie d'une bonne notoriété auprès de nos cibles, le premier Conseil des Marais en est la preuve mais elle demande à être renforcée. Notre image et nos actions ont besoin d'être précisées auprès de proches partenaires.

La Lettre du Forum pourrait être un signe fort de communication mais il ne peut être le seul. Il faut envisager l'ensemble des actions, c'est à dire : l'édition, la communication événementielle, le site Internet, le Système d'Information. Une consultation a été lancée auprès de trois agences de communication sur la proposition de mission suivante :

- Adaptation de la Charte Graphique
- Maquette et devis pour : La "Lettre du Forum", fascicules « Vivre en Marais » ,Affiches, Cahiers de séminaires.

Notre choix s'est porté sur l'agence de Communication Diagraphie, à La Rochelle. Le principe de continuité de la charte graphique correspond mieux à la cohérence liée à notre identité.

Les documents déjà édités ont proposé un univers graphique et un style apprécié sur le terrain. Il nous a semblé essentiel de ne pas rompre ce lien. La différence de coût entre les propositions faites par les différentes agences a été un élément en faveur de l'agence Diagraphie.

3.7.1 "Lettre du Forum" des Marais Atlantiques

Les objectifs sont les suivants :

- Etre un lien entre les différents partenaires, institutions et acteurs des marais : de la région, de l'Arc Atlantique, en France, en Europe
- Offrir une tribune aux acteurs des marais atlantiques en mettant en avant la diversité de ses territoires et jouer le rôle du pôle relais.
- Rappeler les missions du Forum et rendre compte de l'avancée des actions et des groupes de travail.

Nous proposerons 4 grandes rubriques :

- L'actualité autour d'un thème : dégager un grand thème de réflexion qui pourrait faire l'actualité. Cette rubrique serait une tribune ouverte dans laquelle des avis pourraient être exprimés. (2 pages)
- Témoignages d'acteurs en marais : faire le portrait d'un homme ou d'une femme sous forme d'interview ou bien de témoignage. Nous souhaitons mettre l'accent sur la dimension humaine liée aux marais. (2 pages)
- Informations marais : présenter des informations techniques ou scientifiques ou économiques en faisant participer l'ensemble des acteurs sur un problème commun. Ces informations pourront ou non être en relation avec l'actualité. (2 pages)
- Actualités sur les groupes de travail du Forum, agenda et notes bibliographiques.

Les thèmes proposés pour cette année sont les suivants :

Avril	N°1	Conseil des Marais premier bilan et perspectives
Octobre	N°2	Le Système d'Information : Les acteurs et les actions en marais
Janvier	N°3	Questions juridiques et réglementaires liées aux zones humides. (Etudes de cas) – nécessité d'un travail en commun

3.7.2 Fascicules techniques – série VIVRE EN MARAIS

Avant tout, recueil de données simplifiées, techniques ou scientifiques, il doit également être pratique et une large part sera réservée aux illustrations (cartes, photographies, graphiques, schémas).

Rappel des numéros édités en 2001 :

N°1 : **Aménagements piscicoles en marais doux**

N°2 : **Curage et fonctions biologiques des fossés en marais doux.**

Ces fascicules ont été diffusés à partir d'août 2001 et sont très bien perçus sur le terrain.

Le projet d'initier une série sur les « Terrains acquis à des fins biologiques » a été soumis au Forum. Ce projet nous paraît intéressant et compléterait utilement le système d'information. Il a besoin d'être validé par les collectivités locales et l'ensemble des gestionnaires d'espaces gérés à des fins écologiques. Ces fascicules permettraient de présenter par marais, les acteurs de la gestion écologique et leur implication foncière.

Après discussion, il semble nécessaire de ne pas se disperser et maintenir cette collection sans distinguer des natures différentes de numéros.

Il est proposé de créer un comité de lecture spécifique par numéro. Deux nouveaux numéros ont reçu l'approbation pour 2002 :

- « Ouvrages hydrauliques et gestionnaires des marais » : cette proposition a fait l'unanimité des membres qui estiment important de décrire ces structures, leurs fonctionnements, leurs liens avec les autres usagers. Ce fascicule ferait un bon complément avec les annuaires de gestionnaires de l'eau et aborderait l'aspect social des marais.
- « Elevage et marais » en insistant sur la dimension sociale du métier d'éleveur et des contraintes techniques liées au marais. Ce fascicule répondrait à une préoccupation exprimée par le Conseil des Marais. Si l'idée est retenue, un partenariat fort avec l'INRA est envisagé pour réaliser ce document,.
- L'idée d'un fascicule sur « Marais, espaces récréatifs » fait son chemin.

3.7.3 Cahiers de séminaires, cahiers techniques, rapports

Les membres de l'équipe du Forum organisent des formations, des séminaires et des ateliers. A cette occasion, ils rédigent des rapports qui rendent compte de l'avancée des réflexions et travaux. Ils s'agit de documents techniques pour une diffusion ciblée (50 à 200 exemplaires).

L'adaptation de la charte graphique doit également s'appliquer à ces documents. Ils seront traités en interne : rédaction, saisie, mise en page à partir d'une maquette adaptée de la charte graphique. Ils doivent également être adaptés au format page web pour une mise à jour régulière. L'impression et l'assemblage des documents seront confiés à un imprimeur. La mise en forme de ces documents est en cours avec l'agence Diagraphie.

3.7.4 Affiches

Une première série « Ensemble, apprenons le marais » a été réalisée en 1999 et la question posée était : « Comment valoriser la richesse biologique des marais ? ». Ces affiches ont été diffusées largement au printemps 2001 avec un questionnaire d'un public d'environ 200 personnes. En l'état actuel des choses, un consensus général se dégage faisant apparaître que le projet sur cette série n'est pas mature et demande encore réflexion. En accord avec le Comité Syndical du 18 octobre 2001, la poursuite de cette série est ajournée.

Par contre, il existe une forte demande, sur le terrain, d'affiches promotionnelles en lien avec les séminaires organisés par le Forum et ses partenaires ; exemple : le séminaire « Anguilles et Marais Littoraux » ou « Des produits, des marais, des images, une identité ? ».

Ce constat nous amène à envisager deux nouvelles séries :

- a) Une série consacrée aux événements liés à la vie du Forum et de ses partenaires : colloques, séminaires, formations, édition des fascicules « Vivre en Marais » sur le principe d'affiche à effet d'annonce et d'affiche souvenir pour les participants.
- b) Une série consacrée à la mise en valeur des paysages, des ouvrages, à la présentation des hommes et des savoir-faire et cela sur chacun des marais de la façade atlantique.

Le principe d'éditer des affiches est maintenu. Ces dernières seront consacrées aux événements liés aux actions du Forum.

Conclusion sur la politique éditoriale

La réflexion menée sur la politique éditoriale a mis en évidence le manque de cohérence en matière d'édition et la nécessité de la réalisation de documents formatés adaptés aux différents travaux réalisés. Le choix est donc bien de structurer la politique éditoriale autour :

- la lettre du Forum des Marais Atlantiques (3 numéros par an)
- la série « VIVRE EN MARAIS » (2 fascicules par an)
- les affiches événementielles
- les cahiers techniques à diffusion restreinte.

De plus, le volet multimédia avec le site du Forum et le système d'Information sur les acteurs et les actions viendra compléter utilement l'efficacité de la circulation de l'information.

Vous trouverez en **annexe 1 la liste des différents documents édités par le Forum des Marais Atlantiques.**

4. Actions de soutien au développement durable et outils techniques

L'équipe du Forum des Marais Atlantiques organise certaines actions dans des domaines techniques particuliers afin de renforcer le partage des savoirs, d'initier des réseaux de compétences au sein des marais atlantiques et de mutualiser l'effort d'innovation. Ces actions peuvent ensuite être valorisées soit par le biais de séminaires, de diffusion de rapports, de fascicules techniques.

4.1 Caractérisation des réseaux hydrauliques des marais

Pour le Forum, l'objectif est qu'à terme chaque gestionnaire de marais puisse disposer d'un référentiel intégrateur mieux adapté à la complexité de leur territoire pour :

- représenter de façon normalisée le réseau hydraulique, sa structure et les problématiques liées aux milieux aquatiques ;
- appréhender (état des lieux, programmation de travaux, demande de financement) les problématiques au plus près du terrain (entretien, espèces aquatiques envahissantes, qualité) ;
- suivre et évaluer les actions menés par les gestionnaires afin de mesurer le bien fondé de ces actions et leurs impacts sur le milieu.

Cette année, la représentation des réseaux hydrauliques de marais à partir de BD Carthage s'est enrichie des potentialités de BD Topo. Un groupe de travail spécifique a été mobilisé durant l'été et l'hiver 2001. Trois aspects ont été particulièrement étudiés :

- Les besoins sémantiques et la caractérisation des champs descriptifs ;
- Les besoins d'ajustement géométrique de BD Topo pour être en harmonie avec BD Carthage ;
- Les besoins de sécurisation des échanges.

Le compte rendu de ce travail fait l'objet d'un document spécifique « **Note méthodologique et technique sur la densification et la codification des entités hydrographiques pour les besoins locaux. Application sur les marais littoraux « Manche Atlantique »** ». Cette

démarche est aussi corrélée avec la mise en place d'un outil d'aide à la gestion, traité dans le volet 3. Il donnera lieu à des formations spécifiques pour les gestionnaires en 2003.

Les difficultés d'ajustement géométrique identifiées cette année seront traitées au premier semestre 2002 par Jacques Gauron, ingénieur IGN au sein de l'IAAT, sur les territoires du marais poitevin et des marais rochefortais.

Pour répondre aux besoins de sécurisation des échanges de données nous avons proposé une description de chaque lot de données numériques à travers le formalisme "REPORTS", en collaboration avec l'Observatoire Régional de l'Environnement de Poitou-Charentes.

Par ailleurs, nous avons assuré un accompagnement technique et méthodologique de différents gestionnaires en marais soit dans le cadre d'installation d'un SIG, soit dans le cadre de préparation d'étude hydraulique confiée à un prestataire. Les différentes structures bénéficiaires sont :

- Parc Interrégional du marais Poitevin
- Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autize (marais poitevin), densification de la BD Carthage et utilisation des outils de caractérisation du milieu (descripteurs hydrauliques et descripteurs biologiques)
- CdA de La Rochelle (marais péri-urbain et étude préalable hydraulique en marais),
- Diren Pays de la Loire dans le cadre de la coordination et synthèse de la problématique "Espèces aquatiques envahissantes".

Cet accompagnement des gestionnaires de terrain nous permet d'identifier les représentations cartographiques des réseaux hydrauliques de marais.

4.2 Qualité biologique des milieux aquatiques de marais

Le travail sur l'**identification des bio-indicateurs** utilisables pour le suivi des opérations de suivi et d'entretien des réseaux hydrauliques de marais a permis cette année :

- De prospecter sur les indicateurs hydrobiologiques en marais littoraux dans différents pays européens et aux Etats Unis ; un rapport d'étude a été réalisé et est disponible sur CD-Rom ;
- De poursuivre l'utilisation de l'outil de terrain proposé en automne 2000 aux Agents de marais notamment sur les marais de Machecoul et de ceux du Canton de Chaillé les marais ;
- De participer à l'émergence d'un groupe de travail sur les bio-indicateurs en marais salés à l'occasion du comité de pilotage de l'étude « diagnostic écologique des propriétés du CREN en marais de la Seudre » mise en œuvre par le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes.

4.3 Anguille en marais

Lors de la première journée d'échange et de réflexion, organisée au Forum des Marais Atlantiques le 27 juin 2001, sur le thème "Anguille et marais littoraux", nous avons choisi de faire un état de l'avancement des dernières connaissances biologiques sur l'anguille en marais atlantiques. Nous avons débattu autour de principes techniques qui visaient dans les territoires de marais à la préservation de l'espèce, ainsi qu'à l'échappement d'une population de géniteurs de qualité. Il nous a paru intéressant de faire intervenir au cours de ce

séminaire, des personnes issues de territoires de marais différents géographiquement, mais aussi d'une façon plus transversale, de types divers (marais salé, saumâtre et doux) et cela afin d'ouvrir le débat à une pluralité de perceptions et d'analyses axées sur la problématique "préservation de l'espèce". Mais nous pouvions aboutir ainsi, à ce que des points de vues sectoriels soient exposés et juxtaposés sans un réel lien directeur. Il convenait d'anticiper cela, et notamment éviter les questions d'ordre juridique qui ne manqueraient pas d'émerger en proposant d'organiser ultérieurement une seconde session sur le thème juridique et économique. Il a été décidé de présenter le thème du séminaire sous l'angle restauration de l'espèce à des fins patrimoniales et de ressource à l'échelle globale du marais.

Cette manifestation a regroupé 58 personnes. Un « cahier de séminaire », disponible sur demande reprend les différentes interventions.

Pour l'année 2002, c'est bien sur le thème de la réglementation en vigueur dans les territoires de marais que nous souhaitons organiser un séminaire. En effet, il existe des expériences de gestion nouvelle à l'échelle de territoire dans les marais atlantiques (exemple de l'aquaculture extensive, de l'exploitation "poissons" des vasières de Guérande, l'opération pluri-acteurs "Fossés à poissons" des marais de la Seudre, les exploitations à vocation de loisirs dans les marais des Olonnes, l'exploitation de plans d'eau privés, etc.). Il convient d'inventorier ces projets et ces pratiques, de distinguer les projets dont l'objectif est l'exploitation du potentiel piscicole de ces milieux et ceux dont la vocation est le développement et la protection de la ressource naturelle (création de fossés de réserves).

Plusieurs projets en cours se heurtent actuellement à la réglementation parce que l'activité, par elle-même, n'a pas de statut précisément identifié dans les textes réglementaires. En effet, ces projets sont souvent liés à de nouvelles pratiques de gestion ou de valorisation de la ressource. Aussi, nous nous proposons de créer et d'animer cette année, un groupe de travail sur les réglementations en vigueur sur les marais littoraux. En s'appuyant sur des cas concrets, le groupe de travail analysera le contexte réglementaire, identifiera les contraintes et les conséquences de l'application de la réglementation sur l'activité prise en exemple. Les résultats du groupe de travail pourront nourrir le débat lors du séminaire.

Le groupe de travail pourrait être constitué de représentants d'organismes scientifiques, d'associations, d'institutions, de chambres consulaires, de structures professionnelles, d'universitaires spécialisés dans le droit rural et maritime, etc.

Ce séminaire aura lieu le 27 juin 2002.

4.4 Activités économiques et récréatives en marais

Le Forum des Marais Atlantiques, avec ces partenaires, souhaitait initier cette année une démarche pour valoriser les actions des producteurs qui, en marais, développent des produits et des prestations de qualité en y associant le caractère identitaire du territoire.

Pour mener à bien ce projet, nous avons procédé dans un premier temps à une enquête dans les différents territoires de marais de la façade Manche Atlantique, afin :

- D'identifier des producteurs engagés dans cette démarche identitaire et dont le développement est susceptible de renforcer la dynamique productive des territoires concernés ;
- De préciser les souhaits des acteurs et leurs préoccupations ;
- D'identifier les produits et la manière dont les liens avec le marais sont explicités et valorisés ;

- De rassembler et faire connaître les savoir-faire institutionnels et les structures professionnelles engagées dans cette réflexion.

Le Forum s'est appuyé sur les réseaux des Chambres d'Agriculture et les organisations de producteurs déjà existantes.

Le 9 octobre 2001, à Rochefort, le Forum des Marais Atlantiques et la Chambre d'agriculture de Charente Maritime ont organisé un séminaire sur le thème "des marais, des produits, des images, une identité ?". Lors de cette journée, une quinzaine de producteurs sont venus témoigner des actions qu'ils développent et sur lesquelles ils font reposer tout ou partie de la dynamique commerciale de leur activité sur l'identité « marais ».

C'est un véritable chantier qui a été engagé au terme de cette journée de travail ; celui de construire une image générique fédératrice des marais de la façade Manche Atlantique, une image empreinte d'authenticité, et dégagant l'ambition collective de ces acteurs à développer des produits de qualité.

Un recueil des productions en marais a été édité à l'occasion de cette journée. Il est constitué d'un catalogue de fiches présentant les différents produits et acteurs identifiés lors de ce premier recensement des activités sur ces territoires. Ces fiches « produits marais » ont été mises sur le site Web du Forum.

Les thèmes abordés lors du séminaire ont suscité un vif intérêt de la part des participants et de l'auditoire. La table ronde sur les démarches à mettre en œuvre pour une reconnaissance qualité (I.G.P, label, etc.) a permis d'identifier les contraintes liées à certaines incohérences réglementaires qui rendent difficile l'obtention d'une reconnaissance officielle, comme l'appellation d'origine contrôlée. Il a été proposé d'autres instruments juridiques pouvant être mobilisés pour faire reconnaître un produit, telle la marque. Mais il est apparu qu'il existait un certain "a priori" sur ce concept, comme sur l'appellation d'origine protégée (AOP) ou l'indication géographique protégée (IGP). Ce dernier arrive néanmoins à faire son chemin contrairement à la marque, droit reconnu dans toutes les législations et, est mieux perçu dans les pays de l'Europe du nord.

Cette journée a été l'occasion pour les producteurs, arrivant de régions différentes (Basse Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine), de se connaître, de partager leur expérience, d'exposer leur point de vue, leur préoccupation, de faire part des succès obtenus voir aussi des échecs. Ces rencontres ont surtout été l'occasion de créer ces liens nés du même attachement à un terroir, à cette volonté commune d'authenticité, de recherche de qualité et de reconnaissance de leur savoir-faire.

Ce séminaire a été aussi l'occasion de découvrir différents produits, comme les rillettes d'oie grise, le pavé de maraîchine, les Délices du Marais, le fromage de chèvre poitevine et de déguster les huîtres de claire de Marennes Oléron, le machecoulais, etc. .

De même étaient à l'ordre du jour, l'agneau de pré salé des herbues du Mont Saint-Michel, celui de Pauillac, des œufs et de la poule de Marans, et de bien d'autres produits identitaires des marais littoraux.

De nombreux autres producteurs en marais ont été identifiés, mais ces derniers, tout en s'intéressant à cette démarche identitaire, n'ont pu venir témoigner lors de cette première journée : un producteur de canards colvert de la Côte Picarde, de chaume pour la couverture de toits en Cotentin Bessin, d'autres en Brière, des producteurs de bovins de la race Nantaise, etc. . Des fiches d'identification de ces produits viendront progressivement compléter le catalogue des productions en marais.

Le Forum des Marais Atlantiques avec l'aide de ses partenaires et des producteurs qui ont participé au succès de cette journée souhaitent poursuivre cette démarche identitaire en constituant, dans un premier temps, un groupe de réflexion pour :

- définir les actions futures à mener,
- développer et enrichir les liens établis lors du premier séminaire et les étendre à d'autres territoires, ainsi qu'à d'autres acteurs et activités.

Une proposition en ce sens sera formulée avec la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime (réunion du 27 novembre) et soumise pour avis et enrichissement à l'ensemble des producteurs.

4.5 Outil de représentation spatiale de l'état d'invasion par la jussie

Plusieurs gestionnaires en marais sont obligés de prendre à bras le corps la question des espèces aquatiques envahissantes dans les réseaux hydrauliques. Le Forum des marais atlantiques a été sollicité afin de proposer des outils numériques de diagnostic qui soient communs à l'ensemble des gestionnaires.

Une première demande a été formulée par le Parc Interrégional du marais poitevin pour le suivi de la jussie : le Forum a valorisé le travail des différents partenaires pour harmoniser une fiche commune sur le « diagnostic des chenaux ». Cette fiche est stabilisée sous ACCESS.

Une demande similaire a été formulée par le syndicat mixte de l'Erdre navigable (EDEN) en Loire-Atlantique. La démarche "Outil commun pour les gestionnaires de marais" permettant de réaliser des diagnostics complets de l'état de prolifération des plantes envahissantes dans les milieux aquatiques, a été entreprise avec l'aide du Forum puis relayée par la DIREN Pays de la Loire.

Afin de rendre compte et faire connaître ces outils, le Forum des Marais Atlantiques est en train de réaliser un cahier technique intitulé «Outil numérique de diagnostic des espèces aquatiques envahissantes en marais ». Sa diffusion est prévue pour l'été 2002.

Annexe 1

Listes des documents réalisés par le Forum des Marais

Annuaire des gestionnaires de l'eau

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique	CD	autres
Marais poitevin	2000	X		X	pdf
Marais et estuaire de la Seudre	2001	X		X	pdf
Marais et estuaire de la Gironde	2001	X		X	pdf
Marais breton	2001	X			pdf
Marais rive gauche, Estuaire de la Loire	2001	X			pdf

Système d'Information Marais Manche Atlantique

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique	CD	autres
Marais et estuaire de la Seudre Compilation de fiches du système		X	X		

Fascicules "Vivre en Marais"

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique	CD	autres
Les petits aménagements piscicoles en marais doux	2001	X	X		CDR ¹
Le curage et les fonctions biologiques des fossés en marais doux	2001	X	X		CDR

Cahiers de séminaire

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique	CD	autres
« Nouveaux besoins d'entretien des marais » Structuration des équipes d'entretien Lutte contre les ragondins par piégeage	oct. 00	X			
Mise en place et fonctionnement de la télégestion hydraulique en marais : Expériences de gestionnaires	déc. 00	X	X		
Catalogues des produits marais (Première approche)	oct. 01	X	X		Sur web
Anguilles et marais littoraux	janv. 02	X	X		

Cahiers techniques

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique	CD	autres
Outil de suivis hydrologiques à l'attention des agents de marais	oct. 00	X	X	X	
Le piégeage des rongeurs déprédateurs réalisé dans le cadre de la lutte collective. Auteur : Parc Interrégional du Marais Poitevin	juin. 01	X	X		
Exemples de gestion de l'eau en trois marais littoraux	janv. 02	X	Xpress ²		

Rapports d'étude

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique	CD	autres
Délimitation et caractérisation de la zone humide du marais poitevin : Etude + cartes	2000	X	X		ps
Etude d'identification d'indicateurs hydrologiques en marais littoraux	déc. 01	X		X	pdf

Projet , dossier de présentation

INTERREG III B : "Création d'un outil de représentation numérique spatiale des marais de l'Espace Atlantique Européen favorisant leur gestion durable"	Version jan. 02	X	X		
--	--------------------	---	---	--	--

Bilans d'activités

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique	CD	autres
Bilans d'activités année 1998	avril. 99	X	X		
Bilans d'activités année 1999	mars 00	X	X		
Bilans d'activités année 2000	fév. 01	X	X		Web
Bilans d'activités année 2001	fév. 02	X	X		

Comptes-rendus : Comité Syndical

Comité syndical du 11 avril 2000	avril. 00	X	X		
Comité syndical du 25 mai 2000	mai. 00	X	X		
Comité syndical du 14 septembre 2000	sept. 00	X	X		
Comité syndical du 28 novembre 2000	nov. 00	X	X		
Comité syndical du 15 février 2001	fév. 01	X	X		
Comité syndical du 7 juin 2001	juin. 01	X	X		
Comité syndical du 18 octobre 2001	oct. 01	X	X		
Comité syndical du 20 décembre 2001	déc. 01	X	X		

Comptes-rendus : Comité Scientifique

Comité scientifique du 5 décembre 2000	mars 00	X	X
Comité scientifique du 12 mars 2001	mai. 00	X	X
Comité syndical du 13 novembre 2001	sept. 00	X	X

Comptes-rendus : Conseil des Marais

Conseil des Marais du 14 septembre 2001	fév. 02	X	X
---	---------	---	---

Affiches événementielles

Titre	Date création	Formats			
		papier	Numérique-	CD	autres
Des marais, des produits, des images, une identité ? (Séminaire "Produits marais")	oct. 01	X			
Journée mondiale des zones humides du 2 février 2002	janv. 02	X	X		
Entretien qualitatif des milieux aquatiques en marais (séminaire du 25 février 2002)	fév. 02	X	X		

Légende : (1) logiciel Corel Draw
(2) logiciel Xpress pour PC

Annexe 2

Synthèse des deux premières tables rondes du Conseil des Marais du 14 septembre 2001

Première table ronde : Prairies de marais atlantiques et élevage

- **Jacques MAROTEIX**, président de la Chambre d'Agriculture de Charente -Maritime
- **Francis BERLAND**, éleveur en Marais Poitevin, président de l'association de la race maraîchine bovine
- **Dominique DEFRANCE**, directeur de la DDAF de Charente-Maritime
- **Patrick STEYAERT**, directeur de l'INRA Saint Laurent de la Prée
- **Jean-Jacques BLANCHON**, responsable de la gestion des espaces naturels à la Ligue pour le Protection des Oiseaux

Une grande inquiétude s'est exprimée sur l'avenir des éleveurs en marais et sur l'urgence qu'il y a d'agir pour qu'ils puissent continuer de vivre de leur métier avec les troupeaux dans leur milieu.

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, Jacques Maroteix a ouvert cette première table ronde en retraçant l'histoire de la domestication par l'homme de ces zones de marais et son implication dans le paysage marais. Depuis une dizaine d'années, la prairie naturelle de marais a été reconsidérée par l'ensemble des acteurs.

A partir de 1991, la mise en place des mesures agri-environnementales sous forme d'OGAF puis d'OLAE a permis une nouvelle appréhension de la prairie de marais et de ses spécificités. Les éleveurs ont ainsi pu bénéficier d'une aide financière à l'hectare et entamer un dialogue constructif avec l'ensemble des associations oeuvrant pour les marais. Aujourd'hui, la crise de la vache folle, celle de la fièvre aphteuse et la lente transition des dispositifs OLAE vers les CTE rendent la situation financière des éleveurs en marais très délicate.

Nous avons choisi de retranscrire les débats suivant cinq points :

1. La réaffirmation du lien entre la **prairie humide de marais**, fleuron de la qualité écologique, **et l'élevage**, porté et initié par les éleveurs.
2. Les questions concernant **les qualités des prairies**.
3. Les **systèmes d'aides économiques** (OGAF, OLAE ET CTE) avec une grande incertitude sur l'efficacité des CTE pour sauvegarder les prairies et soutenir l'élevage.
4. Les opportunités de valorisation économique de **l'élevage en marais** avec des **signes de qualités forts**.
5. Le nécessaire maintien **d'espaces de dialogue dans chaque marais** pour qu'éleveurs, élus, naturalistes puissent définir ensemble les objectifs multiples assignés à la prairie de marais.

1. La réaffirmation du lien entre la prairie humide de marais, fleuron de la qualité écologique et l'élevage, porté et initié par les éleveurs.

L'exceptionnelle richesse floristique des prairies humides de marais est étroitement liée aux différentes pratiques d'élevage. Aussi, un large consensus s'est manifesté parmi les intervenants et les participants autour de ce lieu : **Préserver les prairies humides de marais, c'est d'abord et avant tout, dans le contexte économique international et européen, soutenir l'élevage en marais.**

Et, comme le cours de la viande est bas et que les prairies de marais cadrent mal avec un mode d'exploitation intensif, « **vivre de l'élevage en marais** », souhait exprimé à plusieurs reprises, **devient impossible sans aides financières publiques.**

Ainsi, si depuis 20 ans, la politique européenne en faveur de l'environnement, exprimée par les directives Oiseaux et Habitats affirment la nécessaire préservation des prairies naturelles, elle tâtonne pour rendre effectif l'équilibre entre enjeux économiques et enjeux environnementaux. Elle est contrainte par la PAC qui ne favorise pas encore, l'élevage sur les prairies.

Les travaux d'analyse économique entrepris par l'INRA, montrent que les exploitations agricoles en marais poitevin et charentais poursuivent le processus d'intensification (augmentation des cultures de vente et intensification de l'élevage avec des cultures fourragères) malgré les aides agri-environnementales. Cette analyse va donc à contre sens des effets recherchés par ces mesures et illustre tout le poids des aides aux céréales et la difficulté à réellement infléchir les pratiques vers l'extensif.

En effet, faut-il rappeler que dans les années 80, un hectare de tournesol rapportait cinq fois plus qu'un hectare de prairie ? Francis Berland souligne que cette analyse à l'hectare n'est pas seule suffisante et que c'est aussi l'équilibre global de l'exploitation qui est en jeu : « **nous perdons des éleveurs depuis fort longtemps dans ces zones de marais** ».

A dater de 1992, la pratique de la mise en œuvre des OGAF et des OLAE dans chaque marais autour des comités de pilotage a permis la mise en commun des questions des éleveurs et des naturalistes et la construction d'une analyse commune. A l'unanimité, la question n'est plus directement la destruction des prairies pour la mise en culture du marais mais plutôt « quelle est la viabilité de l'élevage en marais ? Quelles utilisations de la prairie dans un souci agri-environnemental ? ».

Mais, comme le souligne Pierre Delepiney, éleveur en marais : « **l'espèce en voie de disparition, c'est l'éleveur** ». Dès lors, deux axes de préoccupation de nature différente se rejoignent et ne peuvent être isolées l'un de l'autres :

- un d'ordre écologique : quelles prairies de marais ?
- l'autre économique : comment soutenir l'élevage en marais ?

2. Quelles qualités de prairies en marais atlantiques ?

La question a plusieurs fois été évoquée.

Tout d'abord, P.Steyaert, rappelle que la prairie permanente de marais est très peu productive, avec une durée d'exploitation courte de l'ordre de trois mois (d'avril à juin). La productivité varie aussi d'un marais à l'autre et se situe entre 2 et 6 tonnes de matière sèche

par hectare, ou entre 0,4 et 0,8 UGB/ha. Les mesures agri-environnementales, notamment lorsqu'elles interdisent la fertilisation azotée, maintiennent cette productivité à un niveau très faible.

Pour Francis Berland, la prairie de marais est et, a été malmenée car **« les éleveurs ont besoin d'avoir confiance dans le schéma technique qu'ils choisissent et nous avons toujours la sensation d'un manque des données qualitatives techniques sur les prairies de marais »**.

Le mode d'exploitation de ces parcelles est également à prendre en compte et il faut s'attacher à comprendre l'inquiétude des éleveurs :

- L'utilité du pâturage équin n'est pas reconnue notamment par les aides européennes comme l'a rappelé M. de Lepiney en relatant un événement très récent sur sa commune « les chevaux sont chassés administrativement parlant lors des comptages ».
- La fauche, effectuée trop tardivement, donne du foin de mauvaise qualité.

Cet aspect technique du débat s'est enrichi de nouvelles questions posées par Jean Jacques Blanchon : **Si avant 90, la richesse floristique était perçue par les inventaires à la parcelle, aujourd'hui, la perception est plus complexe avec la prise en compte d'un ensemble de parcelles, d'un marais, des liens entre éleveurs** : « C'est vrai que la définition d'objectifs environnementaux, ce n'est pas quelque chose de simple. Je crois que l'expérience agri-environnementale a changé profondément la manière d'appréhender la bio diversité à l'échelle de grand territoire et je crois que c'est un acquis important. »

Il faut également prendre en compte les enjeux nationaux en matière de formation et d'information sur ces objectifs, c'est à dire : « que de 79 à 98, l'essentiel de notre action en faveur des zones humides était centré sur la notion d'inventaire et à définir des critères permettant de qualifier des territoires particuliers ou de enjeux environnementaux en particulier, ..., **et quand il s'agit de qualifier la fonction environnementale, travaille-t-on à l'échelle d'une parcelle, d'un territoire ?** Car les méthodes de travail et d'analyse ne sont évidemment pas les mêmes. C'est une question importante car en tant que gestionnaire, on doit contribuer à un choix de gestion sur un territoire et nous sommes confrontés à un déficit d'outil d'aide à la gestion ou de méthode de travail ». (Jean Jacques Blanchon)

Comment l'agriculteur et le naturaliste peuvent appréhender ensemble des questions agronomiques qui s'appliquent à la parcelle de marais mais ont des interactions avec les autres parcelles et l'ensemble du marais ? « Que demandent-on exactement à l'éleveur ? »

Quelques expériences communes ont été initiées dans le cadre des OLAE :

- dans le marais breton, un réseau de 18 exploitants travaille avec des botanistes de l'université de Rennes depuis 20 ans ;
- dans les marais de Voutron (Rochefort Nord), naturalistes et éleveurs ont élaboré ensemble des propositions de gestion à l'issue de 3 ans de travail commun ; malheureusement, elles n'ont pu être reprise dans le cadre régional du CTE.

3. Les systèmes d'aides économiques (OGAF, OLAE ET CTE) avec une grande incertitude sur l'efficacité des CTE pour sauvegarder les prairies et soutenir l'élevage.

Les aides à la prairie naturelle de marais ont été initiées à partir de 91 dans le cadre des mesures agri-environnementales de la PAC sous forme de contrat à cinq ans.

Seize premières OGAF-environnement ont été mises en place de 91 à 93, relayées ensuite par les OLAE pour conduire, **en 1998 à 32 opérations différentes totalisant 100 000 hectares de prairies de marais atlantiques sous contrat pour 66 millions de francs par an.**

En France, le système OLAE n'a plus été renouvelé après décembre 99 ; les aides à la prairie naturelle de marais devant intégrer le dispositif CTE mis en place par le gouvernement français.

Les difficultés de ce dispositif ont été longuement évoquées pour répondre à la question brûlante du devenir de l'élevage en marais. En effet, le CTE n'a pas été pensé pour les 300.000 hectares de marais atlantiques mais plus globalement pour un nouveau lien entre l'agriculture et la société française. Or, il faut savoir que l'ensemble des mesures agri-environnementales de la PAC vont en France passer par le CTE. Si avec les OLAE, 60 millions de francs étaient exclusivement destinés aux prairies humides atlantiques, il n'est pas du tout évident qu'une masse financière du même niveau soit disponible pour les CTE marais.

Outre les difficultés de son émergence, le dispositif CTE présente un certain nombre de limites techniques, variables d'un département à l'autre et peu adaptés aux marais :

- Les producteurs au-delà de 55 ans ne peuvent conclure un CTE. Or un grand nombre d'éleveurs en marais ont atteint cet âge et se posent la question de la transmission aux enfants.
- Il faut avoir un revenu égal au minimum à 75% du revenu départemental (soit 96.500 francs), et cela pour accéder au volet économique du CTE.
- Il y a une dégressivité du montant des aides à l'hectare au-delà d'une surface correspondant à deux fois la SMI (Surface Minimum d'Installation), ce qui va à l'encontre du processus d'extensification souhaité pour l'élevage en marais. En Charente-maritime un coefficient de pondération de 0.5 a été adopté pour les prairies de marais mais pas ce dispositif ne semble pas adopté ailleurs.
- La procédure ne prévoit pas le maintien des comités de pilotages locaux qui ont permis à chaque marais, de préciser au mieux les enjeux agronomiques et floristiques. L'ensemble des dossiers est visé au niveau de chaque département au sein des CDOA et non plus localement.

La procédure CTE, même s'il existe des CTE marais, semble encore moins satisfaisante que les OLAE pour prendre en compte la dimension territoriale de chaque marais. En effet, comme l'a souligné entre autre Patrick Steyaert, **« ce qui est en jeu, c'est la construction du lien entre une activité individuelle, qui est celle de l'agriculteur, et une dimension plus collective, à l'échelle du territoire, comme la protection des prairies naturelles de marais ».**

Les aléas de la procédure de négociation nationale en 2000 sur le CTE a conduit à une perte des spécificités territoriales. Ainsi par exemple, les propositions agri-environnementales du groupe de Voutron n'ont pu être intégrées au programme régional des CTE.

« On s'interroge sur la rupture qu'introduit le CTE par rapport à l'esprit collectif qui était né quand on bâtissait canton par canton, marais par marais, un programme OLAE environnement. Il faut rappeler qu'en Charente Maritime, nous avons été pilotes en matière d'OLAE et nous avons réussi à mettre tout le monde autour de la table et à faire évoluer tous ensemble les projets » (Jean Pierre Mercier, Directeur adjoint du Conseil Général de Charente-Maritime).

P.Steyaert a souligné l'incohérence des politiques publiques et la difficulté de réussite des mesures agri-environnementales qui restent « *comme une rustine sur une politique agricole commune qui est le corps du système. Nous sommes dans un système contraint.* »

A plusieurs reprises, les intervenants et les participants ont souligné que le nécessaire soutien à l'élevage en marais ne pourra trouver son efficacité qu'avec un engagement politique fort, du gouvernement et des élus locaux, suffisamment fort pour contrebalancer la contrainte économique de la PAC.

Jacques Maroteix, président de la Chambre d'Agriculture a soulevé une question cruciale : « *trouver le moyen d'assurer un revenu aux éleveurs* »,..., « *l'avenir de l'élevage reposera sur le principe d'une volonté politique de l'état français de bien identifier l'intérêt des zones et de mettre en place une politique volontariste. Nous aimerions une aide à l'hectare de prairie et pas une aide qui soit symbolique et renégociée tous les cinq ans.* »

Les participants à la table ronde s'accordent pour affirmer que le niveau d'aide à la prairie naturelle devrait atteindre 1000 francs l'hectare en niveau de base et plus avec des contraintes écologiques supplémentaires. Or **les CTE ne pourront couvrir toutes les prairies marais et il semble nécessaire de maintenir en parallèle une aide simple à l'hectare de prairie marais.**

Madame Perrin Gaillard, députée des Deux-Sèvres a quant à elle, largement souligné son intérêt pour ce dispositif tout en n'en mesurant les limites « Je pense que les CTE peuvent être un excellent outil pour les zones de marais comme pour d'autres territoires de France. Par contre, je pense que son caractère volontaire fait que sur les zones de marais, **ce n'est probablement pas un outil suffisant** car les agriculteurs qui n'ont pas des terres que dans les marais mais à d'autres endroits, peuvent ne pas vouloir signer de CTE et là que fait-on pour leur parcelles qui sont dans les zones de marais ? **Je pense qu'il serait nécessaire de réfléchir à la façon de maintenir des mesures agri-environnementales dans les zones de marais.** »

Dominique Defrance a, quant à lui évoqué les modes de communication à mettre en avant pour que les discours soient mieux perçus « Je crois que sur la définition même d'aide, il faut passer en terme de langage de l'aide, compensation de handicap, **à l'aide, fonction de l'utilité collective environnementale.** Si vous dites que c'est un handicap économique, cela passe mal actuellement. »

Des aspects réellement positifs de la démarche CTE ont été soulignés par **des professionnels des marais salés** : ils ont pu, par ces outils, consolider une démarche commune d'exploitation durable :

- CTE aquaculture en marais nord Médocains proposé par l'association CURUMA ;
- CTE conchylicole dans le bassin de Marennes Oléron par la SRC ;
- CTE « fossés à poissons » a été créé en Seudre afin de réhabiliter ces espaces et engager une démarche qualité pour l'anguille de marais.

4. Comment développer localement des schémas de valorisation spécifique soutenus par plusieurs acteurs afin d'initier des valorisations économiques réelles.

Pour Francis Berland on se trouve « en présence d'un triptyque entre les éleveurs, la prairie naturelle humide et la présence effective d'animaux à la pâture (équins). Il y avait par le passé un point d'équilibre autour de la prairie qui représentait une rente, un équilibre technique et économique pour les petites fermes et un équilibre sociologique ».

Il fait part également d'une grande préoccupation sur la réorganisation des filières productives quant à la possibilité d'organiser par des filières élevages laitiers quand les structures laitières locales ont disparu.

- **Le cas des races à faible effectif**

Francis Berland a fait part de son témoignage en tant qu'éleveur et Président de l'association pour la valorisation de la race bovine maraîchine et des prairies humides : Cette année, une nouvelle orientation a été donnée car nous sommes passés d'une dimension « préservation du troupeau » à la recherche des circuits de valorisation. L'objectif est la valorisation économique de l'élevage à long terme pour un certain nombre de présidents d'associations. D'autres associations s'occupent à protéger les races à très petits effectifs ; on en compte 16 en France. Certaines concernent des races de marais comme la Nantaise, la Niortaise, la Parthenaise.

Cet objectif est à négocier en instaurant un enjeu de territoire. Pour Francis Berland et les autres concepteurs de programmes de préservation du troupeau, il n'y a aucun doute sur l'action à mener.

Aujourd'hui, ce groupe constitué s'attelle à la valorisation en souhaitant développer un « **produit ficelé terroir et spécialement dans les zones de marais** ». Depuis le conseil des marais, et après de nombreuses réunions, l'association secondée par l'INRA et l'administration a pu faire valider un CTE collectif spécifiquement sur la maraîchine.

Par ailleurs, des schémas de valorisation dans les marais existent dans d'autres registres que le registre bovin avec le développement du programme du mulassier du baudet du Poitou et bien d'autres promoteurs des races menacées.

Si cette expérimentation peut porter ces fruits localement avec une prise en compte de différents champs : la préservation d'une race, l'attachement culturel à la prairie, le souci d'une qualité supérieure. **Comment multiplier ces initiatives à fort engagement dans un contexte où la consommation de viande a chuté de 10% ?**

Pour P.Steyaert, la question de la commercialisation de la viande a aussi une dimension culturelle. Au niveau des producteurs, le modèle de référence est celui du classement des carcasses selon la grille EUROPA. Dans ce classement, la Maraîchine est souvent mal classée, alors qu'elle a un goût particulièrement apprécié ». Les normes admises pour le commerce de la viande ne prennent pas en compte les critères gustatifs. D'après lui « *c'est une question de culture, et celle-ci change, notamment par le biais de l'éducation* ».

A ce titre, l'expérimentation menée par les éleveurs de maraîchines est tout à fait intéressante. Pour P.Steyaert, c'est une voie qu'il faut poursuivre car l'information et l'éducation des consommateurs est un véritable travail de fond. Dans le cadre de la crise de la vache folle, les consommateurs se sont tournés vers une recherche du « produit terroir » même si cela ne représente que 10 à 15%.

Dominique Defrance a également souligné le travail remarquable réalisé par le CREGENE (Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre Ouest Atlantique dont le siège se situe au Parc Interrégional du marais poitevin) vis à vis de l'ensemble des races à faible effectif (au delà des bovines déjà citées, nous citerons entre autre, la poule de Marans, la chèvre poitevine, le trait Mûlassier du poitou, l'oie grise des marais etc ...).

- **Comment se saisir des démarches qualités ?**

Cette question de la haute qualité en viande bovine de marais pose d'autres questions.

La première est posée par les professionnels des Chambres d'agriculture : est-ce que le consommateur est prêt à payer la qualité ?

Pour P.Steyear, le débat ne doit pas seulement porter sur le prix à payer. Il semblerait que le choix du consommateur aillent vers une acceptation du prix à payer pour une viande ou tout autre produit de qualité mais pas seulement. La question n'est donc plus uniquement celle du prix, de la référence mais « **comment le produit a-t-il été produit ?** ». Il faut effectivement intégrer cette nouvelle notion car comment omettre de traiter cet aspect dans la démarche de valorisation. Le mouvement semble être lancé et, en maintenant l'information il est possible d'envisager que le consommateur accepte de payer un produit si il sait comment il a été fabriqué.

Pour Christian Aimé, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de la Vendée, il faut « d'abord rallier les signes de qualité » afin de ne pas disperser les efforts.

5. Le nécessaire maintien d'espaces de dialogue dans chaque marais pour qu'éleveurs, élus, naturalistes puissent définir ensemble les objectifs multiples assignés à la prairie de marais.

Francis Berland fait le constat « qu'il n'existe pas ou peu de tribunes pour rapprocher les langages, tout au moins autour des opérations locales agri-environnementales. A ce titre, Jean Jacques Blanchon estime que « cela pose beaucoup de questions concernant les conditions de mise en œuvre, entre le niveau européen et le niveau local. ».

Il semble très net que la demande de concertation, d'information et de dialogue soit un véritable enjeu dans ce débat. L'ensemble des participants souhaite une clarification des intentions et des objectifs : « un autre point important, c'est la question du dialogue. Nous on veut bien faire de l'agri-environnement sur nos prairies mais nous voudrions tout de même savoir ce que cela veut dire, pourquoi et quel effet cela a sur notre environnement ». Il faut s'expliquer sur ce que l'on attend, qu'elles sont les préoccupations des éleveurs et autres, qu'est ce que le naturaliste attend lui aussi de la prairie.

Une action a été mise en place et proposée dans le cadre d'un CTE par des agriculteurs de Charente-Maritime et cela a été broyé par le système administratif comme étant trop local et ne pouvant pas faire partie des mesures régionales. Alors, il faut trouver les clés pour mettre en place un système plus cohérent qui reprenne bien cette dimension collective proposée.

« La maraîchine est une opportunité pour le faire. Ce n'est pas la seule ».

Deuxième table ronde : NOUVEAUX ENJEUX DE L'ENTRETIEN DES RESEAUX HYDRAULIQUES DES MARAIS

Intervenants :

- Michel Lacouture, directeur de l'UNIMA
- Jacky Couton, président du syndicat des marais de Beauvoir
- Hubert de Grandmaison, président de l'Union des marais Sud Loire ;
- Jacques Guilloteau, directeur de l'EID-Atlantique ;
- Christian Rigaud, biologiste du Cemagref, spécialiste du poisson
- Laurent Vienne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Nous avons choisi pour cette table ronde de retranscrire les débats en quatre points :

1. La prise en compte des nouveaux enjeux par les structures fédératrices.
2. Les problèmes ressentis par les gestionnaires locaux.
3. Les problèmes exprimés par les biologistes sur la qualité et la gestion de l'eau.
4. De nouvelles solidarités pour une meilleure prise en charge de l'entretien.

1. La prise en compte des nouveaux enjeux par les structures fédératrices

Dans le cadre de cette table ronde sur les nouveaux enjeux hydrauliques, les structures fédérées de longue date font preuve de solidité et de cohésion.

Plusieurs présidents de ces structures fédératrices ont témoigné ce jour là.

Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA – Syndicat Mixte)

L'UNIMA, est un syndicat mixte qui regroupe le Conseil Général, les syndicats de marais et les communes qui le souhaitent ; il met en œuvre les travaux hydrauliques en marais et développent également des missions d'études. Michel Lacouture, Directeur de l'UNIMA rappelle que depuis 1991, l'entretien des canaux des 100 000 hectares de marais de Charente-Maritime est cadré par un protocole « agri-environnement » propre à ce département Cet accord prend en compte les aspects liés à la protection de l'environnement : « *Nous sommes par exemple tombés d'accord pour intervenir au plus sur la moitié des fossés d'une même zone au cours d'une année, ce qui nous oblige pour un même programme à intervenir sur un plus grand périmètre. La conséquence est un déplacement beaucoup plus important des engins sur le terrain ce qui grève le coût des opérations.* »

Par ailleurs, « *le respect des périodes de nidification et de reproduction de certaines espèces nous oblige à réaliser l'entretien dans des créneaux de dates beaucoup plus restreints. Nous essayons de jongler entre les marais doux et les marais salés et nous jouons sur toute la différence de ces marais pour essayer de planifier à l'année sans trop grever le coût. Mais tous ont dû le noter, le coût d'entretien a augmenté en fonction de ces contraintes* ».

L'expérience de l'UNIMA en Charente-Maritime est tout à fait significative : pour favoriser les actions d'entretien régulier des fossés syndicaux, elle a établi avec l'aide du conseil général la possibilité de conventions pluriannuelles d'entretien établies entre le syndicat de marais et l'UNIMA ; ces conventions ont également pu bénéficier des aides de la politique régionale européenne « avec les fonds européens et l'aide du département, il y a un taux d'aide publique moyen de 70% pour ces programmes d'entretien ».

Union des Marais Sud Loire

L'Union des marais Sud Loire présidée par Hubert de Grandmaison existe depuis 1957 et travaille en concertation avec l'ensemble de ses syndicats de marais, « notre union existe depuis 1957, nous avons pris l'habitude depuis 40 ans de ne rien faire sans être tous ensemble ».

« En ce qui nous concerne, il faut noter notre spécificité, c'est à dire elle ravitaille ses marais en eau douce l'été : on reprend 20 millions de m³ d'eau pour maintenir les niveaux et pour l'irrigation agricole et maraîchère. C'est très important de le signaler parce que cela va générer des exigences en matière d'approvisionnement. Puis nous avons eu des difficultés financières puisque nous fournissons une grosse quantité d'eau à Hocktel Culman sur les bords de la Loire, Cette société a fermé et nous sommes retrouvés avec 1 million en moins sur notre budget et là nous avons du faire appel aux élus et nous avons constitué, il y a 17 ans, un syndicat d'aménagement hydraulique qui regroupe les communes des syndicats de marais, c'est à dire 21 communes sur environ 20000 hectares de marais et nous avons réussi à associer les quatre rivières du bassin versant, ce qui nous amène à avoir une cinquantaine de communes qui participent à l'ensemble de nos décisions. »

« Il y a donc deux structures fédératrices, l' Union des marais Sud Loire qui est la structure syndicale avec 7000 propriétaires à l'origine et puis le syndicat d'aménagement hydraulique avec 51 communes ».

Hubert de Grandmaison a également fait part de ses difficultés pour réaliser des travaux d'entretien tout en préservant la spécificité du terrain et le respect des biotopes. « Concernant les travaux des fossés, je pense que nous ne pouvons pas envisager de faire de curage de fossé de manière importante si les grands émissaires ne sont pas en état. Si cela marche bien, c'est parce que les ouvrages sont à peu près bien entretenus. On a eu la preuve cette année que le système n'était pas trop mauvais puisque nous n'avons pas eu de maison inondée, pas de route coupée et tout c'est bien passé ».

Plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- une expérience avec le CEMAGREF dans le cadre du programme NORSPA (LIFE) Baie de Bourgneuf afin de mieux connaître les paramètres importants notamment pour la diversité piscicole : « nous essayons d'intégrer ces paramètres à nos travaux d'entretien et d'aménagement des réseaux de fossés ».
- des projets de curage d'écours et de fossés avec l'aide européenne (objectif 5b ou objectif 2) : les communes puis les syndicats de marais ont bénéficié de ces aides : « la totalité de nos syndicats de marais, c'est à dire 12 à 13.000 hectares sur lesquels nous avons commencé la troisième phase de travaux de curage. Cela a commencé il y a 1 mois et cela sera terminé au mois de novembre » ;

Un troisième est en cours d'élaboration afin de bénéficier d'un contrat restauration avec l'Agence de l'Eau et d'engager la réalisation partagée d'une cartographie numérique commune des fossés syndicaux : « Nous avons décidé avant hier qu' à la fin de décembre tous nos fossés et cours seraient cartographiés sur les 20.000 hectares et nous avons proposé de le faire pour l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Ce projet devra être financé sur 4 à 5 ans de manière à étaler les curages et que tout ne soit pas fait en même temps ».

Les enjeux environnementaux font partie de la nouvelle donne mais relèvent de la volonté seule de celui qui souhaite les prendre en compte. Tant dans un contexte technique que financier. Pour lui, la concertation et le suivi sont primordiaux et l'implication des partenaires financiers et techniques prépondérante, *« il faut convaincre aussi les élus de leur participation financière », ... « nous demandons tout simplement de respecter la végétation rivulaire et de ne pas abattre les hêtres et les chênes. Fort de l'expérience que l'on a eu, nous avons fait une journée de formation de pelleteur et nous avons invité l'Agence de l'Eau et la DIREN pour montrer la difficulté de ce travail. Quand vous mettez une pelle dans un roncier ou dans un bois, lequel de ces arbres faut-il conserver ? Et bien cela a marché et tous les mardis nous allons sur les chantiers pour surveiller les actions des pelleteuses et si le travail n'est pas respecté tel que nous l'avons demandé, notamment la végétation rivulaire, nous remettons en cause cette action. »*

L'institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Créée en 1987, elle a d'abord été une institution d'études, puis à partir de 1992 en charge des travaux d'intérêt général sur les 15 000 ha de marais mouillés liés à la Sèvre Niortaise. Cet établissement public de coopération interdépartementale porte le SAGE de la Sèvre Niortaise et du marais poitevin ; organise la réhabilitation des voies d'eaux primaires et secondaires dans le cadre d'un triple partenariat avec la DDE Sèvres et Marais et les syndicats de marais, organise la lutte contre la jussie, anime le programme de restauration et modernisation des ouvrages.

Jacques Morisset, président, a rappelé la signature en 2000 d'un des premiers « contrat pour la restauration et la restauration des zones humides » avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les travaux prévus sur 5 ans pour un montant de presque 40 MF recevront une aide de 9.2 MF de la part de l'Agence. Il s'agit d'agir sur trois problèmes principaux :

- Le comblement des réseaux hydrauliques et la dégradation des berges
- La prolifération des espèces végétales aquatiques envahissantes : *« La jussie est apparue sur notre zone de marais mouillé, il y a une dizaine d'année avec un développement explosif depuis cinq à six ans. Nous avons passé un protocole avec le CEMAGREF pour regarder quelles seraient les méthodes les plus efficaces contre cette plante : sa biologie, ses méthodes de reproduction, les milieux favorables. »* Pour Jacques Morisset la meilleure des méthodes reste celle de l'arrachage manuel en début de végétation. La lutte ne peut être mécanisée tant à cause des coûts supplémentaires que les limites techniques rencontrées lors de l'utilisation des pelleteuses *« oui, mais il faut faire attention parce que vous avez des boutures qui partent n'importe où. C'est une plante très difficile à combattre. Nous l'avons cartographié sur SIG, herbier par herbier sa présence dans les canaux primaires et secondaires. On ne peut pas les éliminer tous alors nous maîtrisons son développement sur à peu près 400 kilomètres de berges »*.
- La vétusté et le mauvais état des ouvrages hydrauliques.

Pour favoriser la conduite des actions, un système d'information géographique sera mis en place à l'IIBSN en partenariat.

Syndicat hydraulique du Nord Aunis (SHYNA)

Christian Point, président du Syndicat Hydraulique du Nord Aunis (SHYNA) rappelle que pour les opérations de lutte contre le ragondin et la jussie, les syndicats de marais n'ont plus les moyens financiers de le faire. Le syndicat du Nord Aunis qui les fédère aux côtés des communes ne pourra être réellement opérationnel que dans la mesure où les financements extérieurs seront durables et qu'un bon niveau de professionnalisme sera atteint.

L'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID-Atlantique)

Jacques GUILLOTEAU a rappelé que cet établissement public relevait « *d'une entente entre les conseils généraux de cinq départements : Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Charente-Maritime et Gironde, qui ont décidé dans les années 70 de mettre en place une structure pour organiser la lutte contre les moustiques dans un contexte de confort et de développement touristique* ».

« Notre intervention est ciblée, elle se déroule dans les anciens bassins des marais salicoles et s'effectue en direction des seuls espèces de moustiques qui piquent l'homme (ici les moustiques du genre Aedes). Ceux-ci pondent sur les vases des fonds de marais découvertes ou asséchées temporairement. Donc, ils témoignent d'une certaine relation de ces marais par rapport à l'hydraulique, par rapport à l'hydrologie et par rapport à l'état de la dynamique de l'eau : sur les sites de marais salants, le moustique du genre Aedes a été témoin de l'abandon »

« Cette lutte est ciblée en direction des seules espèces que je vous ai citée ; elle est ponctuelle grâce à la technique de la cartographie phytoécologique appliquée qui permet sur un bassin de marais de 2000 hectares de situer les 200 à 300 hectares qu'il faudra surveiller et dans lesquels la dynamique de l'eau (marées, pluies) sera à l'origine de l'éclosion des larves ».

« Très rapidement on ne s'est pas contenté du traitement antilarvaire : nous avons été amenés à pratiquer avec d'autres partenaires et d'autres collectivités, à conseiller à pratiquer des programmes de restauration du réseau hydraulique ou bien encore de restauration totale de l'hydraulique de marais qui avait été détruit. »

Comme le souligne ces témoignages, sur l'ensemble des marais atlantiques, différentes formes de structures fédératrices agissent ; elles n'ont pas toutes les mêmes missions.

Elles ont cependant toutes réussi dans la coordination des travaux de restauration hydraulique des réseaux principaux.

Elles restent confrontées toutefois au financement des opérations d'entretien régulier et de lutte contre la jussie intégrant correctement les objectifs environnementaux. Certaines se sont engagées également dans l'élaboration des SAGE et dans la cartographie numérique des réseaux primaires et secondaires.

2. Les problèmes ressentis par les gestionnaires locaux.

Pour les gestionnaires locaux, présidents de syndicats de marais ou élus communaux, les difficultés immédiates ressenties sont celles liées à la lutte contre le ragondin, la jussie, le besoin d'agents d'entretien et la difficile mobilisation des acteurs des bassins versants.

Les luttes contre les espèces envahissantes ont fait l'objet de nombreuses interventions. En effet, si les préoccupations hydrauliques (berges, colmatage) ont été évoquées, l'aspect technique de la lutte contre les espèces envahissantes et les problèmes

de coût ont mis en lumière la difficulté de trouver des solutions qui soient à la fois efficaces et pérennes.

La lutte contre le ragondin

Les gestionnaires ont évoqué à de nombreuses reprises leur découragement devant l'ampleur de la tâche : l'organisation de la lutte elle-même est compliquée par les multiples partenaires ; l'utilisation systématique de carottes empoisonnées à la bromadiolone de moins en moins acceptée. Les populations de ragondins ne sont pas éradiquées et occasionnent encore trop de dégâts coûteux, et dès que la lutte se relâche, elles occasionnent à nouveau de nombreux dégâts.

Hubert de Grandmaison, qui est également président de la Fédération de Défense des Ennemis des Cultures, nous donne les chiffres suivants pour ses 6 marais adhérents dans le cadre du groupement de défense marais breton : 6.300 ragondins tués avec 10 piègeurs et 14.000 sur 3 ans. Pour chacune de ces pièces, 10 francs sont versés au piègeur. Il considère que c'est une charge élevée pour leur association mais que la lutte contre ce nuisible passe également par une valorisation du travail du piègeur et obtenir un bon rendement.

Dans le marais breton vendéen, les moyens concertés de lutte contre le ragondin par piégeage ne sont pas encore tout à fait stabilisés. Jacky Couton, président du marais de Beauvoir, regrette ce retard. Un nouveau syndicat mixte a été créé récemment (cf paragraphe 4 du présent compte rendu).

Dans le marais poitevin, plusieurs organisations de piégeage ont été créées depuis quelques années. Cependant, Régis Pasquier, responsable de l'une d'entre elle «ALIGATORE » témoigne : « *Par rapport à la lutte contre le ragondin lorsque l'on est une structure de 15 personnes cela représente un budget de 1,8 million de francs par an ; il faut bien sûr travailler à la pérennisation de ces emplois (CEC et emplois jeunes). Cela veut dire aussi être très compétent avec un personnel motivé, équipé en matériel et rémunéré à sa juste valeur* ».

Les gestionnaires locaux ont mis en œuvre différentes solutions pour poursuivre la lutte contre les ragondins car ils contribuent à la dégradation rapide des fossés, des berges et des chemins. Les solutions mobilisent à chaque fois un grand nombre de partenaires bien au delà des seules FDGDEC. Mais l'inquiétude est grande sur la durabilité des financements et la mise en place de ces nouveaux métiers « agents de marais ».

La lutte contre la jussie

Cette nouvelle « pollution végétale » a littéralement explosé depuis une dizaine d'années ; dans certains secteurs, elle bouche entièrement les canaux entravant la libre circulation des eaux.

L'Institution Sèvre Niortaise en collaboration avec le Cemagref a établi un protocole de lutte ; « Sur le marais mouillé, c'est 1 million de francs par an pour 400 km de berges » témoigne Jacques Morisset.

L'UNIMA, en Charente Maritime, a recensé l'état d'envahissement des canaux principaux en 2000 et commencé les premiers travaux compte tenu que « *certaines canaux ont été entièrement fermés par cette plante* ». Cette année 2001, l'UNIMA n'a pas pu trouver de financement public pour les travaux de lutte contre la jussie alors que pour l'année dernière,

une aide de 50% leur avait été allouée : 30% Conseil Général, 10% Agence de l'Eau et 10% Région. Le coût de 10 francs le mètre linéaire traité inquiète les syndicats de marais. L'UNIMA propose une lutte combinée *mise au point* avec le concours du CEMAGREF et des pêcheurs : traitement chimique (RUNDUP BIO AQUA) au pulvérisateur *manuel*, arrachage à la pelle *mécanique* avec godets spécifiques puis finition manuelle à partir de barques adaptées. L'UNIMA travaille avec un personnel saisonnier mais l'ensemble de ces techniques est très onéreux et l'inquiétude est grande comme en témoigne Pierre Giraud, président du Syndicat de marais de Brouage : « *nos canaux sont envahis, la jussie monte même sur les berges ; elle est arrivée dans notre marais par suite d'un faucardage non maîtrisé réalisé par la DDE* ». – « *Nous n'avons pas les moyens de faire intervenir l'UNIMA sur l'ensemble de nos fossés syndicaux* ».

Les moyens de lutte ainsi que le coût des interventions sont de véritables questions d'autant que les fonds européens ne répondent pas à tous les besoins et qu'il y a une grande inégalité de répartition des frais entre les syndicats, les communes, les agriculteurs et autres.

En synthèse, seule l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise a réussi à stabiliser un programme de lutte concertée avec financement public contre la jussie sur les canaux principaux. Ce programme permet de maintenir un niveau acceptable de la plante. Les autres structures n'ont pas pu stabiliser leurs programmes et leurs financements et l'inquiétude est grande.

Un séminaire national s'est tenu en janvier 2000 à Soustons dans les Landes sur la lutte contre la jussie. Les actes devraient sortir bientôt et mettre en évidence l'ensemble des difficultés. Cette question « *dépasse même nos frontières puisque très récemment l'UNIMA a accueilli deux chercheurs de Floride (USA) très intéressés par leurs travaux et les méthodes mises en place sur les problématiques végétales* ».

Au delà des problèmes liés à la jussie, aux ragondins il a également été cité le problème de l'écrevisse de Louisiane qu'il faut désormais ajouter aux espèces envahissantes dans bon nombre de marais et rivière de la façade atlantique. Il est important que des **solutions financières mieux définies entre Etat et collectivités** puissent pérenniser les opérations concertées de lutte au risque de voir des solutions individuelles intégrant des traitements chimiques non contrôlés, être conduites sans mesures d'impact ni d'efficacité.

Par ailleurs, Denis Crochet de l'ADASEA de Vendée, a rappelé que l'entretien des fossés tertiaires incombait le plus souvent aux éleveurs ; ils sont porteurs d'un savoir-faire qu'il faut valoriser et faire perdurer.

La **demande est très forte pour que le maintien voire la création d'un service « agent de marais » durable** soit mis en place. Les dispositifs actuels sous forme de Contrat Emploi Solidarité arrivent chez certains à échéance et se pose la question des partenariats financiers pour pérenniser ces moyens de lutte. Nous reparlerons de cet aspect dans le paragraphe 4.

La difficile solidarité avec les bassins versants.

Les maraîchins ont plusieurs fois évoqué leur impuissance vis à vis des pratiques hydrauliques des bassins versants. Le sujet a été largement évoqué notamment par Hubert de Grandmaison « *Est-ce que le bassin versant doit payer autant que le marais, est-ce qu'il doit participer au fonctionnement, est-ce qu'il est d'accord pour investir ?* ». Les marais étant

l'exutoire des bassins versants, la dimension environnementale et économique doit-elle être prise en compte par les bassins versants ou bien cela repose-t-il uniquement sur les épaules des syndicats et associations de marais.

Hubert de Grandmaison des Marais Sud Loire, a retracé les étapes de la mise en place d'une collaboration avec le bassin versant sur les difficultés financières rencontrées quelques années auparavant : « A la suite de difficultés financières graves, nous avons constitué un syndicat d'aménagement hydraulique qui regroupe 21 communes sur environ 20 000 hectares de marais et nous avons réussi à associer les quatre rivières du bassin versant qui participent à hauteur de 19% pour les investissements mais pas du tout au niveau du fonctionnement. On n'a jamais pu leur arracher 1 centime. Cela représente une cinquantaine de communes qui participent à l'ensemble de nos décisions. ».

Jacky Couton, président du marais de Beauvoir a témoigné très sincèrement des difficultés rencontrées avec le bassin versant sur le marais de Beauvoir, « le bassin versant de 12 000 hectares chez moi, comprend notamment la ville de Challand qui est la deuxième ville de Vendée où tous les jours on bétonne, on bitume. Si un orage tombe avec 30 à 40 millimètres d'eau, on nous en envoie 25 à 30 millimètres et là je me heurte à la profession ostréicole. Si c'est en période d'étiage, je suis obligé d'ouvrir les écluses et je dois avertir tous mes éclusiers alors voyez-vous, l'année dernière 7 mois inondés. Les ostréiculteurs en ont assez et ils me disent : le bassin versant, il n'y a jamais eu de concertation, il ne paie rien. Il va bien falloir qu'il y ait une concertation et se mettre d'accord avec le bassin versant, les infrastructures routières. Les remboursements eux aussi, ont-été fait sans concertation avec les associations syndicales de marais. Il faut discuter très vite de tous ces problèmes car très vite il n'y aura plus de maraîchins pour entretenir l'arrière pays ».

La participation des bassins versants n'est pas systématique et pas obligatoire. Si un SAGE n'est pas constitué pour officialiser les délimitations et organiser cette gestion, les bassins versants ne se sentent absolument pas redevables.

3. Les problèmes exprimés par les biologistes

La participation des biologistes à cette table ronde a contribué à élargir le débat par de nouveaux axes de réflexion. Pour Christian Rigaud du Cemagref-Bordeaux, « il ne faudrait pas se focaliser uniquement sur le problème de **l'entretien** mais également sur les problèmes de **qualité de l'eau**, d'**organisation hydraulique** du réseau et de **gestion** » ; « l'entretien est une clé d'entrée mais il ne faut pas laisser de côté les autres aspects. Il faut être créatif par rapport à la manière dont on doit entretenir les réseaux. ».

« L'entretien a toujours été indispensable en marais mais, avec les outils puissants actuellement utilisés, il est nécessaire de le raisonner de manière à intégrer la facette biologique et paysagère. Sinon, il ne reste qu'une démarche hydraulique avec remise en cause plus ou moins rapide des autres fonctions que peuvent remplir ces zones ».

« Les équipes scientifiques peuvent enrichir le débat autour de l'entretien par une mise au point de descripteurs pertinents et fiabilisés avec des méthodes calées. Des connaissances sur le rôle des divers compartiments d'un réseau et sur la qualité biologique et paysagère d'un marais peuvent déboucher sur des messages vers les acteurs de l'entretien et des gestionnaires».

Christian Rigaud se dit « persuader de l'intérêt à activer des programmes d'études et de mise au point sur des zones ateliers où pourront s'exprimer des démarches pluridisciplinaires autour du fossé et de ses annexes ».

On doit pouvoir associer exploitation et valorisation du marais tout en conservant au maximum ses caractéristiques spécifiques. Un premier essai de ce type de travail en 1999 avec le Forum des marais atlantiques associant des universitaires et des syndicats de marais, a conclu sur l'intérêt de préserver au maximum une mosaïque d'habitats aquatiques en marais lors des programmations d'entretien.

Les débats ont ensuite peu développé les aspects spécifiques aux indicateurs de qualité biologique, ceux existant en rivière se révélant peu adaptés.

Jacques Guilloteau souligne que dans les marais salés, « *les moustiques peuvent être des bio-indicateurs puisque la présence de ces moustiques est le témoin de l'abandon de la gestion et de l'entretien de ces zones et de l'impossibilité de gestion lorsque le réseau et les ouvrages hydrauliques ne sont pas entretenus* ».

La question de la qualité de l'eau des fossés en marais a été abordée par Michel Lacouture qui souligne que c'est un des enjeux d'avenir *sur lequel l'UNIMA travaille avec l'ensemble des partenaires dans le but de constituer un observatoire*. Par ailleurs, la question de la qualité bactériologique de l'eau en sortie de marais a été évoquée par Jean-Pierre Goumard, élu régional, qui souligne les enjeux importants de production mytilicole en baie de l'Aiguillon.

La reconnaissance des qualités biologiques potentielles des réseaux de marais et de ses nombreuses interactions implique une plus grande vigilance. Le manque de recul par rapport aux données qui commencent à être collectées sur ces milieux aquatiques et sur l'impact des différentes méthodes d'entretien demande de la part de l'ensemble des acteurs (associations, syndicats, Diren, Agence de l'Eau, techniciens, scientifiques) de nouvelles organisations communes. La mise en place de descripteurs biologiques pertinents pour les fossés, la définition de cartes hydrauliques peuvent contribuer à mieux raisonner la gestion des réseaux et des niveaux d'eau. Ils sont à créer avec l'ensemble des acteurs concernés.

4. De nouvelles solidarités pour une meilleure prise en charge

A la faveur de cette table ronde, nous avons pu constater combien le souci de nouvelles modalités de gestion et de développement était présent. Aujourd'hui, les acteurs des marais sont amenés à imaginer, à créer des projets de territoire qui permettent simultanément une valorisation économique et le maintien d'une bonne qualité biologique et hydraulique.

En effet, les organismes chargés initialement de l'entretien et/ou de la gestion du réseau hydraulique doivent prendre en compte de nouveaux problèmes (jussie, ragondins, bassins versants) qui ne relèvent pas de leurs compétences immédiates et qu'ils ne peuvent prendre en charge seuls.

A plusieurs reprises lors des débats, il est apparu **nécessaire que les structures gestionnaires se concertent par marais pour définir ensemble les nouvelles missions liées à l'entretien des réseaux hydrauliques** de marais. D'une part, il s'agit de trouver des solidarités financières extérieures (Europe, Etat, Région, Département, Agences de l'Eau) dans une exigence de cohérence et de préservation des qualités biologiques des milieux aquatiques ; d'autre part, il faut veiller au développement de nouvelles qualifications à mettre au service des marais (outils de cartographie numérique, équipes d'agent d'entretien, outils de concertation et d'information). Plusieurs expériences et outils ont été évoqués lors de cette table ronde.

Les SAGE et l'aide des Agences de l'Eau

La loi sur l'Eau a initié des outils de concertation à l'échelle des bassins versants : les marais atlantiques sont concernés par plusieurs SAGE :

Geneviève Perrin Gaillard, députée des Deux-Sèvres a rappelé, « *C'est vrai, il y a peu de concertation avec le bassin versant mais je voudrais rappeler quand même qu'il y a la loi sur l'eau et que cette loi préconise l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Je constate que pour le marais poitevin, le schéma d'aménagement pour la Sèvre-Niortaise n'avance pas et c'est un exemple. Pour la France, seulement une dizaine de schémas directeurs est en place. Les acteurs locaux ne viennent pas aux débats mais se plaignent que les choses n'avancent pas. Je crois qu'il faut que nous prenions chacun nos responsabilités et il faut appliquer la loi sur l'eau* ».

Hubert de Grandmaison a témoigné du bon travail réalisé dans le cadre du SAGE de Grand Lieu ;

Hervé Ponthieux, animateur du SAGE Marais breton, a également apporté son témoignage : « *Localement, la Commission Locale de l'Eau (CLE) doit associer tout le monde aux décisions. On s'aperçoit aussi que cela a aussi une certaine limite car associer tout le monde, cela nuit au débat et l'on avance peu. Sur un secteur comme le mien, vous êtes en zone littorale et vous avez un monde fou aux débats. En terme de démarche collective et pour satisfaire au mieux, nous avons mis en place, un groupe de communication et cela marche plutôt bien. Nous avons mis en évidence la nécessité de la démarche collective, de trouver un objectif commun même si chacun voit son propre intérêt. C'est difficile, car étant à la CLE, nous avons une responsabilité comme gestionnaire mais aussi comme citoyen. Une autre remarque, c'est que nous avons beaucoup de syndicats de marais mais peu de syndicats de rivières en amont. C'est un manque à combler, il faudrait travailler en amont et en aval des structures ce qui permettrait de travailler un peu mieux* ».

Par ailleurs, les Agences de l'Eau, à la suite des SDAGE ont initié des « **contrats de restauration et d'entretien des zones humides** ». Laurent Vienne de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a témoigné sur la participation de l'Agence à des contrat de « restauration entretien des zones humides » Il a insisté sur les souhaits de l'Agence à savoir que ces programmes soit réellement concertés avec les usagers et les élus ; qu'ils prennent en compte les fonctionnalités des milieux aquatiques avec leurs aspects qualitatifs ; qu'ils soient doter d'outils de suivis des travaux.

Nous avons déjà évoqué celui mis en œuvre avec l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Niortaise ; d'autres sont en cours d'élaboration : avec le syndicat mixte du bassin de la Vendée dans le marais poitevin, avec l'Union des Marais Sud Loire, avec le nouveau syndicat mixte écologique du marais breton.

La prise en compte de ces nouveaux enjeux qualitatifs, le partage des connaissances et les réseaux d'expériences sont des signes forts et encourageants pour les syndicats de marais et tous les acteurs. L'implication des organismes présents ce jour, est la preuve qu'il existe des ressources et de l'énergie pour engager des projets durables. Il faut imaginer et créer les réseaux et les plate-formes d'échanges et de transferts des connaissances dans le cadre des marais de la façade atlantique.

Nouvelles équipes d'entretien et nouvelles qualifications

Différents témoignages ont porté sur ces nouvelles structures de l'entretien :

Une initiative très originale et très structurée a vu le jour dans les marais du sud Vendée : l'association Aligatore, sous la responsabilité de Régis Pasquier propose des moyens de lutte contre les ragondins, d'entretien courant dans un souci de rendre compte au mieux des opérations réalisées avec des outils de cartographie du territoire. Le programme de lutte représente une structure de 15 personnes et un budget de 1,8 million de francs. Il s'agit d'emplois aidés soit dans le dispositif «emploi-jeunes » soit dans le dispositif CEC ; Le président de cette association, Guy GRELLAUD, conseiller général est intervenu pour dire toute l'inquiétude quant à la pérennisation de ces agents de marais, dont il estime l'action tout à fait nécessaire.

Les constats alarmants et les besoins urgents de mettre en place un plan d'action efficace et une approche globale de la gestion du marais respectant les savoirs et les compétences de chacun a confirmé la nécessité de doter le Marais Breton d'une structure porteuse de projet : un Syndicat mixte de gestion écologique du Marais Breton a été créé en octobre 2000. Ce syndicat se base sur l'application de la loi de l'eau, pour agir en cohésion et en complémentarité avec les autres structures. Ce projet est soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Un des axes très important de cette table ronde a été celui des structures de concertation, de mise en œuvre, de financement de l'action en marais. En effet plusieurs points sont soulignés :

- **Le financement de l'entretien fait appel à de nombreuses solidarités financières au delà des structures syndicales ; il semble qu'il faille désormais limiter les dépenses d'investissement aux gros travaux pour privilégier un mode d'entretien régulier à travers des crédits continuels de fonctionnement ;**
- **Les modalités et les objectifs d'entretien doivent être redéfinis marais par marais, en cohérence avec l'histoire locale, les procédures déjà initiées,...**
- **Le bon niveau de qualification nécessaire pour encadrer et intervenir dans l'entretien des marais milite en faveur de montages financiers durables pour les « agents de marais ».**

Annexe 3

Bilan des comités scientifiques des 12 mars et 13 novembre 2001

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Réunion du 12 mars 2001

Participants : Philippe BLACHIER, Jacqueline CANDAU, Claude CHEVALLIER, Jean-Pierre CORLAY, Patrick GENTHEN, Jean-Marie GILARDEAU, François GIRAUD , Olivier LEMOINE, Jérôme HUSSENOT, Jacques MASSE, Michel METAIS, Patrick STEYAERT
Pour le Forum des Marais Atlantiques : Loïc ANRAS, Laure CALLENS

Excusés :

Anne BONIS, Jean-Bernard BOUZILLE, Jean-Paul BILLAUD, Gérard BLANCHARD, JEAN-Pierre CORLAY, Lucien MAMMAN, Christian RIGAUD,

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du CS du 5/12/00
2. Présentation d'actions engagées ou prévues du FMA
 - 2.1. Modalités de description de la qualité écologique des fossés (compléments)
 - 2.2. Développement d'une politique éditoriale sur les marais atlantiques
 - 2.3. Partage d'expériences conciliant développement économique et conservation des marais
3. Stratégie de communication du FMA et relations avec la recherche
4. Identification de sujets de DEA pour l'année 2001-2002

Compte-rendu

1. Approbation du compte-rendu du CS du 5/12/00

Le compte-rendu du précédent conseil a été présenté au comité syndical du 15 février 2001. Deux questions sont soumises au CS :

- quelle est l'évolution des marais depuis les vingt dernières années ?
- que sait-on de l'impact des espèces avifaunistiques piscivores ?

Relations du CS au Comité syndical.

Le comité syndical correspond à un conseil d'administration du FMA, ses positions et préoccupations ne sont pas neutres et le CS doit y répondre s'il est interpellé. Mais cela pose la question de savoir si ces préoccupations sont partagées par les membres du comité syndical, de la hiérarchisation de ces préoccupations, et de la façon dont le FMA peut y répondre. Il est suggéré qu'un représentant du comité syndical siège au CS.

Evolution des marais

Cela rejoint des travaux de type observatoire, à propos desquels il serait opportun de réaliser un bilan. Il est proposé que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain CS et que les membres viennent avec des réflexions sur le sujet et avec un premier bilan des études et recherche dont ils ont connaissance pour traiter au mieux la question.

Espèces d'oiseaux piscivores

Les travaux existant concernent surtout les cormorans, au sein desquels il y a une espèce d'eau salée et une espèce d'eau douce. Cette dernière prélève du poisson sur les étangs et dans les fleuves côtiers, et provoque de plus en plus de plaintes de la part de pêcheurs, que ce soit en bassin ou en fossé. La question principale est celle de la régulation des populations au regard du préjudice économique subit.

Un groupe européen sur le Cormoran existe à la demande des pisciculteurs d'étangs et des professionnels dans les marais d'Olonnes.

En Charente-Maritime, la DDAF assisté d'un comité de pilotage, décide des destructions, selon un cahier des charges défini par Le Breton (Montpellier) et qui tient compte de l'évolution des effectifs au niveau national (base = 73000). Cependant, il faut que les pêcheurs apportent la preuve des dégâts subit et qu'ils l'évaluent sur le plan économique, mais il n'y a pas assez d'études.

Le potentiel de production des bassins et fossés est assez élevé, générant un revenu équivalent à celui d'une parcelle agricole (entre 50-60 kg/ha/an en Seudre dans des fossés à poissons, malgré les prélèvements ; expérience de production en bassin d'une tonne d'anguille par un producteur sur la Vie). La productivité des fossés est très liée à leur état d'entretien, ce qui pose un problème particulier en marais salé, car il est difficile d'identifier les propriétaires des fossés ou de savoir qui peut vendre.

Pour répondre au comité syndical, il est convenu que le FMA réalise une synthèse des expériences de pêche connue et un premier bilan des travaux existants sur les prélèvements (ne pas oublier ceux dus aux ardéidés, notamment les hérons (travaux de L. Marion).

2. Présentation d'actions engagées ou prévues du FMA

2.1. Modalités de description de la qualité écologique des fossés (compléments)

Ce travail répond à une demande des Agences de l'Eau sur l'impact des modalités d'entretien du réseau hydraulique sur les qualités biologiques des fossés. Un groupe de travail a été constitué avec J. Massé et Ch. Rigaud du CEMAGREF et l'ADEV. Une première étude a porté sur environ 40 fossés en marais poitevin et breton (différentes dates de curage, suivi sur une saison, en marais prairial non arbustif doux) avec pour objectif d'appuyer les préconisations techniques existantes. Ce travail pose de nombreuses questions d'ordre scientifique et de gestion.

D'où cette initiative qui vise à tester et à proposer des outils de suivi de la qualité écologique des milieux (indicateurs pour caractériser le milieu hydrobiologique) pour porter un diagnostic sur la qualité des fossés et engager des actions de gestion après 2005. Une première année sera consacrée à l'identification des indicateurs « a priori » et à mettre ceux-ci à l'épreuve du terrain en deuxième année pour les affiner. Ce travail sera conduit avec divers gestionnaires du milieu aquatique. Il s'agit à la fois d'un travail d'élaboration d'une méthode de diagnostic des milieux marais (utilisation d'une batterie de critères à grande échelle) et de sensibilisation des gestionnaires allant jusqu'à l'auto-évaluation des actions.

Indicateurs et modalités de gestion

Un débat assez controversé a porté sur l'utilisation d'indicateurs pour adapter les modes de gestion ou pour mener une activité stricte d'observatoire des évolutions du milieu. Les indicateurs permettent de caractériser l'état du système aquatique et d'en tracer les évolutions si les mesures sont réalisées sur un temps suffisamment long (ce qui pose de nombreuses questions de méthodes pour être certain de rendre compte d'une tendance d'évolution qui ne soit pas aléatoire). Cela correspond par ailleurs à la demande des Agences de l'Eau qui ne disposent pas, à l'heure actuelle, de suivi sur le long terme de la qualité hydrobiologique des marais (nécessaire pour justifier de financements sur la ligne restauration).

Cependant, comment construire le lien avec les modalités de gestion ? Soit le dispositif est conçu pour construire les indicateurs pertinents pour identifier les variables de gestion et leurs effets sur la qualité hydrobiologique (échantillonnage, enquêtes sur les pratiques d'entretien et de gestion du réseau,...), soit on dispose de ces indicateurs et l'objectif est de les tester dans d'autres situations, soit il s'agit de renseigner une grille de critères pour mener une action de « monitoring » environnemental. Dans les deux premiers cas, il s'agit plutôt d'une activité de recherche, dans le troisième cas, il est peu probable que les données ainsi obtenues permettent de tirer des conclusions sur l'impact des pratiques. Le risque est alors, à partir de tendances d'évolution, de transformer ces observations en préconisations de gestion sans avoir une bonne connaissance des processus qui sont en cause.

Ceci étant dit, la fonction d'observatoire de ce type d'action est importante pour indiquer comment les choses évoluent, sans nécessairement savoir expliquer pourquoi, et aussi par la sensibilisation des acteurs à ce type de problématique. Il faut veiller à préciser la pérennité de ce dispositif, sachant que réaliser des observations sur le temps long est difficile.

Construction des indicateurs

L'objectif consistant à travailler avec les gestionnaires de marais pour co-construire, entre experts et praticiens, la grille de descripteurs du milieu aquatique ressort comme le volet le plus important du travail. Des audits des gestionnaires ont été réalisés pour savoir ce que chacun peut ou veut mesurer et il est prévu que l'ensemble des intervenants fonctionne en réseau. Il faut veiller d'une part à tenir compte des spécificités écologiques et hydrauliques des secteurs prospectés et d'autre part, à organiser des rencontres régulières entre gestionnaires pour mettre en discussion la grille, sa pertinence et sa faisabilité.

Il est donc demandé au FMA de reformuler la proposition en centrant le propos sur l'étape 1 de l'action et en développant les questions de monitoring et de leur « durabilité », du traitement de l'information, de pédagogie et de sensibilisation, de co-construction des indicateurs et de mise en place du réseau et de ses modalités de fonctionnement.

2.2. Développement d'une politique éditoriale sur les marais atlantiques

Les actions envisagées pour le moment sont :

- site web
- site portail zones humides pour l'IFEN
- mise en place d'une ligne éditoriale (de type MEDWET) à la demande de la DIREN
- communication de sujet précis sur CD-Rom, plaquettes, affiches (par exemple, petits aménagements piscicoles en marais doux, curage et fonction biologique des fossés en marais doux,...)
- recueil des séminaires organisés par le FMA

Forme

Le CS est très favorable à des fascicules avec un contenu technique, court, facile d'accès, lisible par les gestionnaires locaux. La forme doit se démarquer de celle des publications à caractère scientifique. La mise en place d'un petit comité de rédaction par projet est importante, tout comme la tenue d'une ligne éditoriale (thèmes, collection, mise en page, numérotation,...).

Public

C'est toujours une question délicate pour la définition du contenu et de la forme d'une publication. Qui décide du public cible ?

Il y aurait sans doute intérêt à créer un public « stable » du FMA, auquel certains documents seraient envoyés de façon régulière. Cela donnerait corps à un réseau de lecteurs, mais aussi de partenaires potentiels pour des actions. Dans ce sens, une lettre d'information du FMA envoyée 3 ou 4 fois par an serait utile.

2.3.- Partage d'expériences conciliant développement économique et conservation des marais

Une personne a été recrutée par le FMA pour mener cette activité (Gilbert MIOSSEC). Ce thème de travail n'était pas prévu initialement mais est demandé avec insistance par la DIREN : rendre compte d'activités économiques avec un lien fort au marais, par des séminaires de restitution et par l'appui à des initiatives de type IGP. Cette demande a trouvé un écho favorable auprès des DDAFs et de la Chambre d'agriculture 17. Un recensement des expériences (produits, producteurs, organisations) sera réalisé au printemps et un séminaire promotionnel est prévu le 9 octobre.

Faut-il alors parler de choses anecdotiques (jonchée par ex.) ou plus vastes (activités agricoles en général), des productions primaires, des services, ... ?

Le thème est jugé très intéressant mais il est trop peu défini à l'heure actuelle pour que le CS puisse se prononcer. Les éléments principaux qui ressortent de la discussion sont les suivants :

- quels sont les critères permettant de juger de la pertinence d'une action sur le double plan économique et environnemental ? Qui liste avantages et inconvénients ?
- étudier comment développer la méthode des « écobilan » (mise en oeuvre par IFREMER/INRA sur le porc en Bretagne) et l'appliquer à diverses activités telles l'aquaculture, la culture de salicorne, ...
- outre des expériences, expliquer pourquoi certaines activités (comme l'élevage extensif) ne se développent pas
- élargir la réflexion à l'ensemble des activités économiques en marais et préciser leur relation au fonctionnement du marais et à sa dynamique
- distinguer les expériences centrées sur une seule activité de production de la pluriactivité (par ex. des ménages) et de la multifonctionnalité (par ex. de l'activité agricole ou conchylicole)
- privilégier des activités débouchant sur des produits identifiés au terroir
- privilégier les témoignages, d'initiatives individuelles mais aussi et surtout d'initiatives collectives
- expliciter les supports juridiques venant en appui à des stratégies d'identification de produits au terroir (voir sujet de DEA)

Le CS suggère au FMA de lui soumettre des projets sur ce thème avec des documents écrits, et aussi de donner une orientation thématique plus structurée à ce volet d'action de façon à mieux en saisir le sens.

3. Stratégie de communication du FMA et relations avec la recherche

La discussion a porté sur la communication des travaux et résultats de recherche par le FMA aux gestionnaires. Tout le monde s'accorde pour considérer ce point comme très important: il y a un besoin d'identification de qui fait quoi et où (la Région souhaite que cela apparaisse sur le site Web). Cependant, cela suscite plusieurs questions :

- à qui communiquer et pour quoi faire (ce n'est pas indépendant du volet « politique éditoriale »)
- communiquer sur quoi: travaux en cours, orientations générales, résultats acquis,...
- par quels moyens : annuaire de compétences par labo ou par individu, réunion annuelle sur les recherches en marais, connexions des sites Web des labos et du FMA (qui comporterait une brève présentation de chacun d'eux), connexions de bases documentaires,...

Il serait souhaitable que le FMA définisse plus précisément ce qu'il attend des structures de recherche, ce qu'il souhaite communiquer et à qui. Une réunion du FMA avec les directeurs des différents labo pour discuter sur ces propositions serait utile

4. Identification de sujets de DEA pour l'année 2001-2002

Plusieurs sujets ont été évoqués :

- analyse des formes juridiques des signes de qualité
- analyse de l'application de l'article 10 de la Loi sur l'Eau
- zones humides et urbanisme : évolution des POS, construction de bâtiments d'élevage

S'agissant de la procédure de mise en oeuvre de ces sujets de DEA, il conviendrait :

- que les sujets ou demandes fassent l'objet d'un document de proposition écrit
- que soient précisé originalité du sujet, faisabilité, existence d'un candidat, école de rattachement,...
- que les demandes soient formulées soit par le FMA, soit par le CS
- de faire intervenir plusieurs DEA sur un même site (site atelier ?).

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Réunion du 13 novembre 2001

Participants : Philippe BLACHIER (matin), Jacqueline CANDAU, Claude CHEVALLIER, Jean-Pierre CORLAY, Patrick GENTIER (après midi), Jean-Marie GILARDEAU, François GIRAUD, Lucien MAMAN, Jacques MASSE, Daniel MASSON, Michel METAIS (après midi), Christian RIGAUD, Patrick STEYAERT

Pour le Forum des Marais Atlantiques : Laure CALLENS et Emmanuel JOBIN (après midi)

Excusés :

Jean-Paul BILLAUD, Patrick DUNCAN, Jérôme HUSSENOT, Olivier LEMOINE, Philippe GOULETQUER

P.Steyart remercie L.Callens pour l'envoi des documents préalablement au Conseil et pour la transmission du listing de questions par points à aborder aujourd'hui.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du CS du 12/3/2001
2. Bilan du Conseil des Marais Atlantiques
3. Système d'information sur les acteurs et les actions en marais
4. Proposition de sujets de DEA pour l'année 2001-2002
5. Avis sur pré-programmation 2002
6. Politique éditoriale du Forum
7. Les travaux « carto » au Forum des Marais Atlantiques

1. Réunion précédente

Le compte rendu précédent a été transmis par mail le 29 mai. Il a fait l'objet d'une remarque de Lucien MAMAN concernant notre discussion sur la question des oiseaux piscivores :

« Je pense que sauf avis contraire des ornithologues, le problème du cormoran est beaucoup plus aigu que celui des hérons, donc il faut dissocier ces 2 groupes dans cette analyse. Sinon cela risque de renforcer l'idée répandue chez de nombreux acteurs que les hérons sont aussi à limiter, ce qui est loin d'être nécessaire et risque d'entraîner des dérives graves par rapport aux espèces d'oiseaux protégées. »

Nous n'avons pas rediscuter de cette remarque ce jour ; peut-être faut-il le faire la prochaine fois.

2. Conseil des Marais Atlantiques

Les questions posées, par L.Callens étaient : En fonction du premier compte rendu,

- comment construire une assemblée de plus en plus représentative des acteurs ?
- faut-il continuer sur des tables rondes thématiques ou faire témoigner les participants à certaines actions mises en œuvre par le Forum ?
- la saisine des Députés et Sénateurs sur certains consensus qui sont apparus dans les débats est-elle opportune ?
- quelles réorientations des actions du Forum sont-elles envisageables après cette première journée ?

Trois personnes du Comité scientifique étaient présentes au Conseil des Marais : P.Steyaert, Christian Rigaud et Jacques Massé.

Structuration du Conseil et orientation des discussions

P.Steyaert souligne le caractère original de cette structure qui permet une expression libre des acteurs sur les enjeux qu'ils vivent sur ces zones. Cet aspect « expression libre » semble un point important pour tous les membres. P.Steyaert propose qu'un questionnaire préalable à chaque « Conseil des Marais » puisse faire remonter les préoccupations des acteurs en marais et servir de base à la structuration de la journée. Il n'est pas utile ou souhaitable que l'équipe du Forum y injecte des propositions.

Cependant, J.Massé souligne que les questions du long terme sont peu abordées ; les gens réagissent par rapport à leurs préoccupations du moment. La question de l'avenir à long terme des marais n'a pas été abordée. Pour C.Rigaud, J.Candau et J-P Corlay, il semble nécessaire d'apporter à la discussion de ce jour des éléments de réflexion. Ils peuvent provenir d'experts ou être issus du travail des groupes d'échanges animés par le Forum ou tout autre structure.

- Choix d'alimenter la discussion par les travaux des « groupes d'échanges » tout en maintenant une large place à l'expression libre des acteurs.

Dans l'état actuel, ce conseil n'est pas représentatif de l'ensemble des acteurs en marais. Cependant si les élus y sont venus en grand nombre, elle représente un certain « poids ». Si il semble dangereux de créer un lobbying fermé (J-M. Gilardeau), il faut veiller à l'équilibre des acteurs en présence. La solution qui consiste à considérer cette assemblée comme une **tribune libre** d'expression semble juste pour tous ; certains éléments du débat pouvant être repris par le Comité syndical du Forum pour une action plus politique.

J-P Corlay estime nécessaire d'aller petit à petit vers une plus grande structuration des acteurs présents. Il signale par ailleurs l'existence d'une démarche de concertation similaire en Irlande, dont le FMA pourrait tirer des enseignements utiles.

Influence des débats sur les actions de l'équipe technique

Si le Conseil doit avoir une finalité en lui-même (J.Candau), il importe que certains éléments du débat puissent réellement orienter les actions de l'équipe du Forum (P.Steyaert, J-P Corlay).

Ainsi, il importe que l'équipe technique engage, avec ses partenaires, des démarches sur la question de l'élevage (la rédaction d'un fascicule technique serait bienvenue) et sur les questions de lutte contre le ragondin et la jussie.

3. Système d'information sur les acteurs et les actions en marais

Questions :

Nous en sommes au stade "prototype Access" et nous souhaitons l'évolution vers un système plus performant (Oracle ou autre), notamment pour les requêtes sur le Web. En fonction du résumé proposé et des premières fiches,

- *le choix de présenter les structures et les actions vous semble t-il pertinent ?*
- *la description "biophysique" sera animée par les fiches ONZH ; est-ce suffisant ?*
- *comment présenter les organismes de recherche dans ce système, sachant qu'ils ont le plus souvent leur propre site ?*
- *une page succincte suffit-elle ?*

De l'avis des membres, les fiches transmises sont très utiles et bien faites. Ce système est fondamental pour le Forum des Marais ; il faut le poursuivre. Pour la mise sous Web, J Pierre Corlay souhaite qu'un effort particulier soit fait pour que le design des cartes soit plus attractif.

Pour faire figurer les structures scientifiques sur le site, les membres proposent les choix suivants :

- Créer une fiche succincte par « laboratoire » ou « équipe de recherche » en insistant sur les personnes à contacter, les liens WEB et les grandes thématiques traitées ;
- Il n'est pas utile que des fiches « programmes scientifiques » soient réalisées ;
- Par contre, une attention particulière doit être apportée pour que les publications et rapports importants soit localisables par le biais de la base documentaire avec une « bonne » série de mots-clés. Un lien régulier devrait être mis en place entre les labo et la doc du Forum pour soit avoir connaissance des documents soit en transmettre un au centre de doc.

Pour ce faire, le Forum transmettra une fiche pré remplie aux équipes pour complément et validation.

J-P Corlay suggère également que le Forum devrait être un « lieu de mémoire » des marais, et savoir identifier où des travaux plus anciens sont stockés.

Les membres souhaitent également donner un avis sur la structuration de la base, les critères d'interrogations, les liens avec l'ONZH et ceux avec la base documentaire.

➤ **Le Forum transmet un document présentant l'architecture du système aux membres, qui retournent leurs observations.** Par ailleurs, il est envisagé que l'équipe se déplace courant décembre à Nantes au laboratoire Géolittomer pour présenter ce projet plus précisément à cette équipe qui comprend un spécialiste de la question.

P.Steyaert demande de préciser les modalités de mobilisation des acteurs en marais pour la création du système d'information. L. Callens répond que ce système est contraint par l'ONZH animé par l'IFEN et aussi par les réseaux RBDE des Agences de Bassin et que les fiches « structures », « actions » ont été diffusées pour avis le jour du Conseil des Marais. Par ailleurs, les différentes personnes contactées pour remplir les premières fiches sont sollicitées également pour avis sur les champs proposés. Enfin, le portage du système sur Oracle est pensé en partenariat avec différents gestionnaires de bases de données régionales : IAAT et Observatoire Régionale de l'Environnement.

P.Steyaert demande à ce que l'on soit vigilant dans l'équilibre des thèmes au sein du système.

4. Propositions de sujet de DEA

➤ J-M GILARDEAU signale que dans le cadre du DEA de droit rural de Poitiers, le sujet « Analyse de l'application de l'article 10 de la loi sur l'eau pour les projets en marais dans les départements de la façade atlantique » a été accepté par un étudiant : Nicolas CHARBONNET.

Il analysera avec l'administration chargée de l'application de la loi sur l'eau quels sont les projets présentés au titre du régime déclaratif ou du régime d'autorisation ; quels sont les critères et les mesures préconisées.

Le Forum accueillera cet étudiant. Les membres suggèrent que pour quelques projets, la prospection aille jusqu'à l'interview des porteurs de projet.

➤ J-P CORLAY signale que le laboratoire GEOLLITOMER accueillera cette année un stagiaire sur le thème des usages récréatifs en marais

➤ L.Maman pose la question de l'opportunité d'un sujet de DEA sur les bio-indicateurs en marais.

Le sujet est vaste et le Forum anime un groupe là dessus (qualité du milieu aquatique) avec notamment la participation de C.RIGAUD, J.MASSE, J-J BLANCHON.

P.STEYAERT propose qu'un débat de deux heures soit organisé sur ce sujet pour le prochain comité scientifique : accord de tous. Il sera préparé par C.RIGAUD, J.MASSE, C.CHEVALLIER avec l'aide de Loïc ANRAS.

Faut-il envisager d'accueillir un stagiaire sur ce thème ? D'autant plus que des demandes de stage ont été formulées par des étudiants du nouveau DESS d'Angers « gestion des zones humides ? »

➤ L.MAMAN propose que dans le cadre de l'accueil des stagiaires de l'Agence de l'Eau et suite à une première étude sur le contenu des contrats CTE pour les prairies humides des vallées alluviales, un sujet soit établi avec le Forum sur le même thème pour les marais.

Idée acceptée. L.Callens reprend contact avec L.MAMAN ; un stagiaire de l'ENITA Bordeaux pourrait être trouvé.

➤ C.CHEVALLIER est sur le point de conclure un sujet de stage pour un étudiant du DESS d'Angers sur le thème suivant : quel est le niveau d'action à privilégier pour répondre aux questions de qualité paysagère en marais en fonction de la hiérarchie de la structuration physique des marais. Exemple sur marais de Voutron

➤ J-P CORLAY signale qu'un stage de DEA a eu lieu sur « Problématique et méthodologie d'élaboration d'un SIG pour l'étude des bassins versants de la presqu'île guérandaise ». C LOMAKINE doit poursuivre ce travail en thèse.

5. Politique éditoriale

Questions :

En fonction de l'analyse transmise sur l'évolution de la politique éditoriale et des deux premiers fascicules,

- *quelle est la pertinence de cette série "Vivre en Marais" ?*
- *les thèmes proposés conviennent-il ?*
- *quelles peuvent être les modalités de partenariat pour construire ces fascicules ?*
- *souhaiteriez-vous d'autres collections en partenariat avec le Forum des Marais ?*

Pour la lettre du Forum, J-P CORLAY souligne l'intérêt de l'aspect « tribune d'expression » des acteurs. Il propose qu'elle permette également de faire des synthèses sur certains bons travaux scientifiques de DEA. M.METAIS suggère qu'elle soit envoyée systématiquement dans toutes les communes du littoral.

Pour les fascicules techniques

La série « vivre en marais » a très bien débuté. Il manque : la date de publication, des références de site web et le N°.

Après discussion, il semble nécessaire de ne pas se disperser et maintenir cette collection sans distinguer des natures différentes de numéros. Pour P.Steyaert, il est nécessaire de veiller à l'équilibre des sujets (à caractère naturaliste ou économique).

Il est proposé de créer un comité de lecture spécifique par numéro.

Le fascicule « cartographie » relève plus du document technique méthodologique : à ce titre il n'est pas jugé prioritaire.

Les thèmes suivants ont été proposés :

« **Elevage et marais** » en insistant sur la dimension sociale du métier d'éleveurs et des contraintes techniques liées au marais. Ce fascicule répondrait à une préoccupation exprimée par le Conseil des Marais mais l'équipe technique ne peut le réaliser en interne n'ayant pas les compétences. Un partenariat fort avec l'INRA est envisagé si l'idée est retenue.

Ce fascicule semble prioritaire à celui plus général « **marais pluriels, produits singuliers** » que l'équipe a proposé.

« **les syndicats de marais** » : cette proposition a fait l'unanimité des membres qui estiment important de décrire ces structures, leurs fonctionnements, leurs liens avec les autres usagers. Ce fascicule ferait un bon complément avec les annuaires de gestionnaires de l'Eau et aborderait l'aspect social des marais.

Dans ce cadre et en second lieu pourrait être créé un fascicule sur « **les ouvrages à la mer en marais atlantiques** » et les questions liés à leurs gestion.

Dans quelques temps, un fascicule sur « **marais, espaces récréatifs** » serait bienvenu.

Il importe d'annoncer peut-être très tôt les numéros en préparation et de veiller à la bonne adéquation des sujets avec les thèmes prioritaires qui orientent les actions du FMA. Il est décidé que l'équipe du Forum re-propose un ordre de priorité pour les fascicules et bâtit pour chacun un plan préparatoire avec la liste des personnes ressources. Ce document sera transmis aux membres pour avis.

Les notices techniques ou cahier techniques permettront de développer plus précisément les questions d'ordre « outils et méthode » alors que la série « vivre en marais » devrait plus relever du « Comment ça marche ».

Par ailleurs, J.P. Corlay, suggère de refaire un 4-5 pages de présentation du Forum des Marais Atlantiques. Proposition approuvée par tous.

Pour les affiches, ne pas trop s'engager sur les séries thématiques : garder les idées en réserve pour réagir vite si demande.

Par contre les affiches événementielles sont tout à fait pertinentes.

6. Programme d'action 2002

Par rapport au programme présenté (version 2), il est approuvé.

Des suggestions supplémentaires sont proposées : introduire dans nos actions les métiers du marais, les usagers. Rendre compte des « sociétés maraîchines ».

7. Projets « carto » au Forum

Les questions posées étaient :

1) *Cette fin d'année, nous allons plus particulièrement travailler sur les possibilités d'utiliser BD Topo pour décrire le réseau hydraulique de marais. En effet nous disposons d'un prêt de BD Topo par IGN sur le secteur Brouage/Marais de Rochefort.*

- *Comment les différents travaux scientifiques peuvent orienter l'utilisation de cette base numérique standard pour représenter le réseau et ses ouvrages ?*
- *De nombreuses questions se posent aux acteurs quand aux modalités de partage de ces données. Y a t-il eu des études juridiques et/ou sociopolitiques qui permettent de proposer des pratiques d'échange ?*

2) *Nous poursuivons la définition de notre projet "cartographie de l'usage des marais" qui devrait s'inscrire dans Interreg III comme indiqué dans les documents joints.*

- *Quels sont les travaux qui permettent d'avancer sur la représentation numérique du "parcellaire fonctionnel" en terme d'usage ?*
- *Comment maintenir le lien à l'information "fossé" ?*
- *Pour l'organisation du projet, quelle structuration imaginer avec les équipes de recherche ?*

Seul le premier point a été abordé en Conseil scientifique. Le second a été évoqué avec J-P CORLAY lors du déjeuner.

Emmanuel Jobin a présenté notre démarche prospective sur l'utilisation de BD Topo pour décrire le réseau hydraulique de marais plus finement dans le contexte de densification de BD Carthage. Un grand intérêt a été apporté à cet opération. Cependant une confusion semble perdurer entre les étapes préalables de description de l'infrastructure «réseaux hydrauliques » et les outils SIG traitant de gestion.

Il ressort que l'équipe technique doit clarifier son discours en distinguant :

- Les choix préalables (Utilisation de BD Topo pour densifier Bd Carthage) ;
- Les questions techniques que cela pose et comment le Forum s'en saisit pour proposer une méthode standardisée ;
- Les questions fondamentales de partage sécurisée des bases de données numériques ;
- La prise en compte des questions relatives à la gestion.

De plus il importe de préciser le « pourquoi faire » de ces bases de données.

Le Forum proposera une nouvelle formulation en tenant compte de ces points. P.Steyaert se propose d'aider pour la relecture. J-P Corlay propose de rencontrer son équipe en présentant BD topo et les questions que nous nous posons.